



R A P P O R T
A N N U E L
1 9 8 9



COMPAGNIE BANCAIRE

LES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

COMPAGNIE BANCAIRE

5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

CARDIF

2, rue de la Trinité - 75009 Paris
Tél. (1) 47 38 83 00

CETEM

89, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

COFICA

5, rue du Commandant-Pilot - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

CORTAL

23, avenue de Neuilly - 75116 Paris
Tél. (1) 47 38 93 00

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

LOCABAIL IMMOBILIER

25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SÉGÉCÉ

37, rue La Pérouse - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SINVIM

5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SOLVEG

8, rue Galilée - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

UCB - CFEC

25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

UFB LOCABAIL

43, quai de Grenelle - 75015 Paris
Tél. (1) 45 71 60 60

COMPAGNIE BANCAIRE

LE 21 MARS 1989

COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU COMITÉ DIRECTEUR

M. Roland Rainaut, membre du Directoire, atteint par la limite d'âge statutaire, a demandé à être déchargé de ses fonctions de secrétaire général de la Compagnie Bancaire. Le Conseil de surveillance a nommé membre du Directoire M. Jacques Lesigne, qui était jusqu'alors directeur des études et des opérations financières et qui a été appelé à succéder à M. Roland Rainaut comme secrétaire général de la Compagnie Bancaire. Le Conseil de surveillance a nommé membre du Comité directeur M. François Henrot, directeur de la planification et du développement de la Compagnie Bancaire. A la suite de ces nominations, la direction de la Compagnie Bancaire est ainsi composée :

DIRECTOIRE

André Lévy-Lang	Président du Directoire
Bertrand de Bardies	Président de Cardif et de Cortal
Jean-Marie Bossuat	Président d'UFB LOCABAIL
Pierre Boucher	Président de Cetem et de Cofica
Henri Charrière	Président de l'UCB
Jacques Lesigne	Secrétaire général
Philippe Rousselle	Président de la Sinvim et de la Ségécé

COMITÉ DIRECTEUR

Les membres du Directoire et François Henrot	Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire
---	---

DIRECTION

Maurice Alpert	Financier et comptable
François Baldeyrou	Personnel et relations sociales
Philippe Bioud	Informatique et organisation
Jean Fouasse	Juridique et fiscal
Véronique Guillot-Pelpel	Communication
Thibaut Lacan	Planification et contrôle de gestion
Guy Laureau	Trésorerie
Michel Le Gall	Financement et international
Pierre Maumy	Technique et sécurité
Jean-Louis Tonnerre	Administratif et gestion
Alain Turland	Contrôle général

CAPITAL DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

La volonté de la Compagnie Bancaire d'intensifier son développement en France et en Europe et sa détermination à se maintenir au premier rang des émetteurs sur les marchés financiers mondiaux a conduit le Directoire à décider en février 1988 deux opérations affectant le capital de la Compagnie Bancaire :

- une augmentation de capital en espèces, par émission d'actions nouvelles, à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes au prix de 420 francs ;
- une émission d'actions gratuites libérées par capitalisation de réserves à raison d'une action nouvelle pour cinq.

Le capital de la Compagnie Bancaire s'élève à présent à 2029 164 000 francs et les fonds propres consolidés du Groupe à 13,3 milliards de francs ★

R A N P P O R T
A N N U E L

19
89


COMPAGNIE BANCAIRE



S O M M A I R E

PAGE 4	LA COMPAGNIE BANCAIRE EN 1989
PAGE 20	RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
PAGE 32	RAPPORT DU CONSEIL ET DES COMMISSAIRES
PAGE 44	SYNTHÈSE FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

M E S S A G E
D U D I R E C T O I R E

1989 a été pour la Compagnie Bancaire une année de contrastes. La croissance de la production de crédits nouveaux a été forte, essentiellement soutenue par le développement très rapide des activités en Europe. Les sociétés d'épargne ont continué à progresser, malgré la concurrence renforcée des nouvelles compagnies d'assurance, filiales de banques. Le chiffre d'affaires des secteurs liés à l'investissement immobilier, dopé par la bonne conjoncture des marchés du logement et des bureaux a connu une forte croissance. Enfin, les résultats du Groupe ont été bons. La stagnation des

bénéfices de certains secteurs a été en effet largement compensée par la progression des profits réalisés dans d'autres métiers ou hors de France.

Ces résultats ont été obtenus dans un environnement resté difficile.

La hausse des taux d'intérêt renchérit la matière première des sociétés de crédit du Groupe qui financent leurs nouvelles opérations par emprunts sur les marchés. La concurrence des réseaux disposant de dépôts peu ou pas rémunérés est donc particulièrement vive. La Compagnie Bancaire surmonte ce handicap réglementaire en renforçant les atouts qui font sa spécificité : spécialisation des métiers, rigueur de gestion, contrôle des risques, partenariat avec les profes-

sionnels, innovation des produits. Elle développe parallèlement des activités exigeant un moindre recours au marché de l'argent à long terme, en France et dans les principaux pays voisins, afin d'assurer sa croissance dans une Europe financière de plus en plus ouverte. Ceci exige la compétence et la motivation des équipes. Aussi est-ce la présentation de ces équipes, qui au-delà des effets de mode ou de nouveauté constituent le socle des métiers et des savoir-faire du Groupe, qui a été choisie pour illustrer ce rapport annuel 1989.

Le Directoire

LA COMPAGNIE
BANCAIRE
• EN 1989 •

LA COMPAGNIE BANCAIRE

La Compagnie Bancaire est le premier groupe européen spécialisé dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises. Spécialisation et organisation fédérale caractérisent sa structure; elles autorisent souplesse et réactivité. Spécialisées par métier, les sociétés qui constituent la Compagnie Bancaire sont autonomes et responsables de leur politique comme de leurs résultats. Elles sont plus de quatre-vingts, actives dans cinq grands métiers : le financement de l'équipement des entreprises, le financement de l'équipement des particuliers, les financements et les investissements immobiliers, l'assurance-vie et l'épargne, et enfin la promotion immobilière. A partir d'une matière première commune, l'argent, et dans le métier où elles sont spécialisées, elles sont à même de proposer à une clientèle nombreuse et diversifiée, les produits répondant le mieux à ses besoins.

Les sociétés chef de file de chaque métier sont cotées en bourse dès que leur taille et leur rentabilité le permettent. Les présidents des principales constituent autour du président de la Compagnie Bancaire le Directoire de celle-ci. La Compagnie Bancaire, société holding à direction collégiale, anime la structure fédérale. Elle coordonne l'activité des sociétés et les appuie dans leur développement, favorise les synergies entre les métiers et assure la cohérence de la stratégie d'ensemble. Par l'intermédiaire d'un GIE de moyens, elle fournit également aux entreprises de son Groupe des services communs pour lesquels la centralisation permet de disposer de compétences rares ou de réaliser des économies d'échelle : le refinancement, le développement des ressources humaines, la gestion du patrimoine immobilier ainsi que des assistances de diverses natures.



LES RESPONSABLES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Conseil de Surveillance

Jacques de Fouchier
Michel François-Poncet
Jean-Yves Haberer
Jacques Brunet
Pierre Bazy
Philippe Dulac
Roger Goetze
Bruno de Maulde
Claude Pierre-Brossolette
Hubert de Saint-Amand
René Thomas
Marc Viénot

Président d'honneur
Président
Président honoraire
Vice-Président

Collège des Censeurs

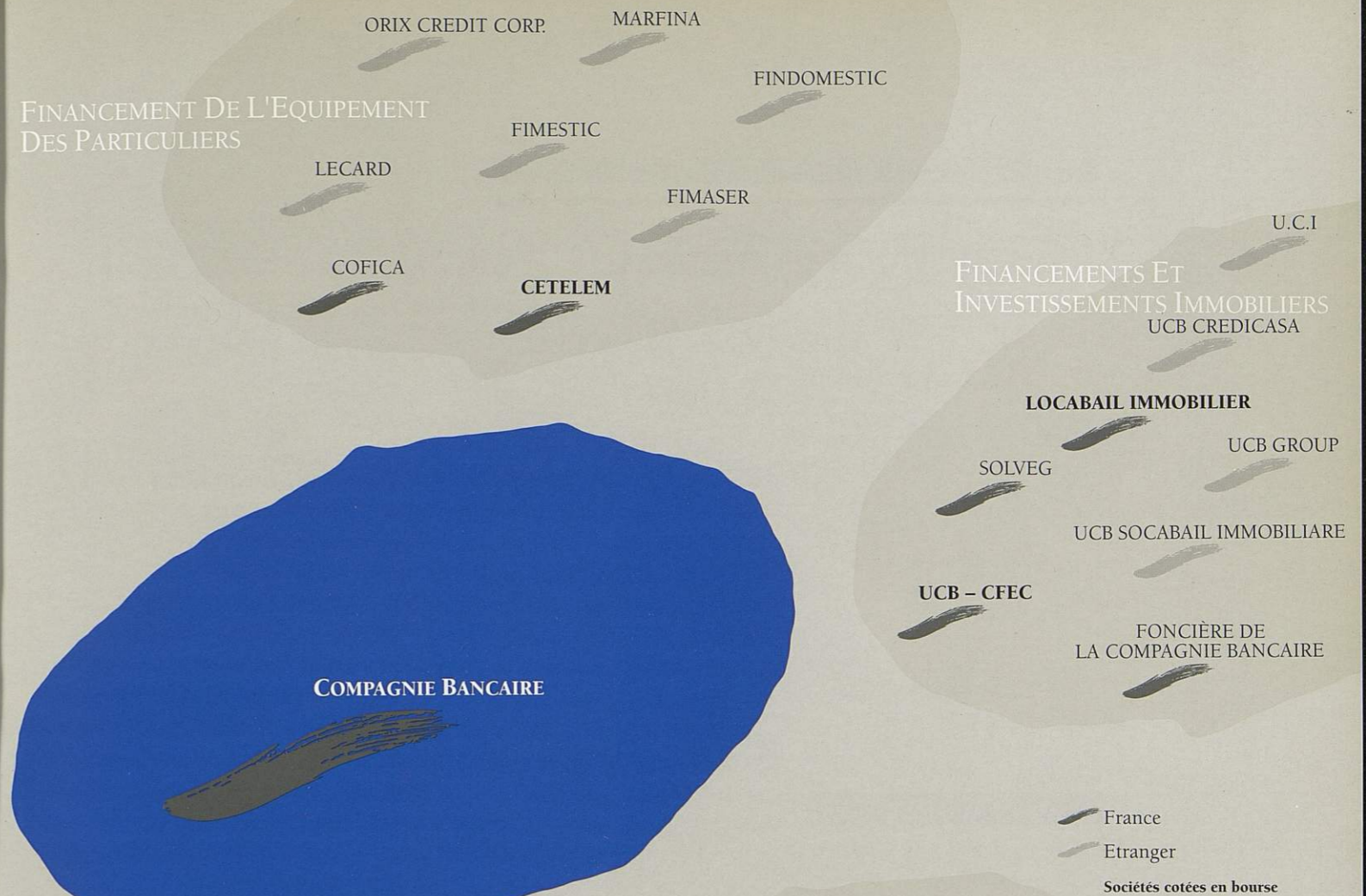
Jean-Claude Colli
Jean Forgeot
Maurice Lauré
Michel Pébereau
Gustave Rambaud

Comité Consultatif

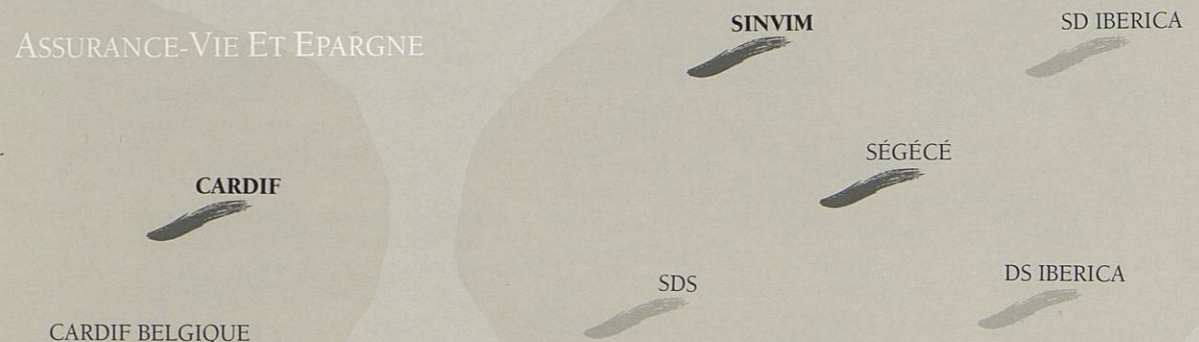
Boris Méra
Jean Chicoye
Hubert de Nonneville
Michel Fétizon
René Durand

Commissaires aux Comptes

Cabinet Robert Mazars
Castel, Jacquet et Associés



ASSURANCE-VIE ET EPARGNE



Directoire

André Lévy-Lang
Bertrand de Bardies
Jean-Marie Bossuat
Pierre Boucher
Henri Charrière
Jacques Lesigne
Philippe Rousselle

Président du Directoire
Président de Cardif et de Cortal
Président d'UFB LOCABAIL
Président de Cetelem et de Cofica
Président de l'UCB
Secrétaire général
Président de la Sinvim et de la Ségécé

Comité directeur

Les membres du Directoire
et François Henrot

Directeur général adjoint
de la Compagnie Bancaire

PROMOTION IMMOBILIERE

Directions

Maurice Alpert
François Baldeyrou
Philippe Bioud
Bernadette Grandguillotte
Véronique Guillot-Pelpel
Thibaut Lacan
Guy Laureau
Michel Le Gall
Pierre Maumy
Jean-Yves Moysan
Jean-Louis Tonnerre
Alain Turland

Financière et comptable
Relations humaines
Secrétariat général
Patrimoine
Communication
Planification et contrôle de gestion
Trésorerie
Financement et international
Technique
Juridique et fiscale
Administration
Contrôle général

Secrétariat du Directoire et du Conseil de surveillance

Thibaut Lacan
Responsable de l'information
financière





LES MÉTIERS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES :

Effectif : 1 453 personnes

UFB LOCABAIL

Président : Jean-Marie Bossuat

Opérations nouvelles :
17,7 milliards de francs de finance-
ments à moyen terme

6,7 milliards de francs de factures
acquises.

Fondée en 1950 et spécialisée dans
le financement à moyen terme de
l'équipement des entreprises, UFB
LOCABAIL a depuis quelques an-
nées étendu ses activités au finan-
cement à court terme.

A une clientèle constituée essen-
tiellement de petites et moyennes
entreprises, elle propose :

- pour le moyen terme des
contrats de crédit, de crédit-bail et
de location simple,

- pour le court terme des services
d'affacturage et un compte de ges-
tion de trésorerie rémunéré.

Elle est le partenaire de plus de
15 000 vendeurs de matériel.

Internationale depuis 1985, elle
dispose de six implantations en
Europe, dont UFB Humberclyde,
société britannique acquise en août
1989.

FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Effectif : 2 854 personnes

UCB - CFEC

Président : Henri Charrière

Opérations nouvelles :
34,1 milliards de francs

Créée en 1951 et opérant en co-
opération avec la CFEC, l'UCB
(Union de Crédit pour le Bâti-
ment) est spécialisée dans le finan-
cement des opérations immobi-
lières de toutes natures.

Sa vocation principale est de pro-
poser aux particuliers des finance-
ments pour l'acquisition, la
construction et la rénovation de
logements, mais elle offre égale-
ment ces services aux entreprises
pour les locaux professionnels et
procure des financements sous di-
verses formes aux promoteurs et
aux marchands de biens. Elle est le
partenaire de plus de 30 000 pro-
fessionnels de l'immobilier.

L'UCB est implantée dans plu-
sieurs pays d'Europe, notamment
en Grande-Bretagne, où sa filiale
UCB Group connaît une forte
croissance.

LOCABAIL IMMOBILIER

Président : Bernard Gaudriot

Opérations nouvelles :
442 millions de francs

Créée en 1968, Locabail Immo-
bilier est une sicomi spécialisée dans
le financement des immeubles à
caractère industriel et commercial.
Elle répond aux besoins d'équipe-
ment immobilier des entreprises,
petites et moyennes notamment,
par des opérations de crédit-bail et
de location simple.

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Président : Roland Rainaut

Valeur du patrimoine immobilier :
4 milliards de francs

Par l'intermédiaire de la Foncière,
les sociétés de la Compagnie Ban-
caire sont propriétaires de plus des
deux-tiers des locaux d'exploita-
tion qu'elles occupent.

SOLVEG

Gérant : Robert Matheron

Honoraires perçus :
17 millions de francs

La Solveg gère un patrimoine im-
mobilier appartenant à des sociétés
de la Compagnie Bancaire ou à des
investisseurs extérieurs.

FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS :

Effectif : 2 472 personnes

CETELEM

Président : Pierre Boucher

Opérations nouvelles :
17,5 milliards de francs

Créé en 1953, le groupe Cetelem
est le premier spécialiste européen
du crédit aux particuliers. Il fi-
nance les achats des ménages par
l'intermédiaire d'un réseau de plus
de 25 000 commerçants et directe-
ment dans ses agences.

Il propose des financements à tem-
pérament, des prêts personnels et
la carte Aurore, carte de crédit aux
particuliers "vignettée" par les
commerçants. Celle-ci compte près
de 2,5 millions de porteurs et est
acceptée dans 95 000 points de
vente.

Cetelem développe depuis plu-
sieurs années une politique active
d'association et a créé, avec de
grands groupes de distribution ou
des établissements financiers, des
sociétés en France et à l'étranger.

COFICA

Président : Pierre Boucher

Opérations nouvelles :
11,5 milliards de francs

Cofica est la principale filiale de
Cetelem. Entrée dans le Groupe
en 1970, elle finance les achats des
ménages en automobiles, bateaux
et caravanes effectués auprès de
plus de 8 000 concessionnaires et
agents agréés. Elle propose des for-
mules de crédit ou de location
avec option d'achat, ainsi que la
carte Aurore, émise à sa propre en-
seigne ou à celle de ses partenaires.

PROMOTION IMMOBILIÈRE

Effectif : 312 personnes

SINVIM

Président : Philippe Rousselle

Chiffre d'affaires :
2 293 millions de francs

Créée en 1961, la Sinvim est une
des premières sociétés de promo-
tion immobilière française.

Elle construit des logements, des
bureaux, des locaux d'activité, des
surfaces commerciales et des es-
paces de loisirs.

Promoteur généraliste, la Sinvim
intervient le plus souvent en direct
en région parisienne; en province
et à l'étranger, elle développe des
formules de partenariat technique
et financier avec des promoteurs
locaux ou spécialisés.

La Sinvim est aussi implantée en
Espagne et en Italie.

SÉGÉCÉ

Président : Philippe Rousselle

Honoraires perçus :
73 millions de francs

Filiale de la Sinvim, la Ségécé,
créée en 1956, est un des spécia-
listes de la promotion et de l'ex-
ploitation de centres commerciaux.
Elle met à la disposition des pro-
moteurs privés et des organismes
publics, villes et aménageurs, une
gamme complète de prestations
d'étude, de maîtrise d'ouvrage, de
commercialisation, de gestion et
d'animation d'équipements com-
merciaux et d'ensembles multi-
fonctionnels.

La Ségécé est implantée en Italie.

ASSURANCE-VIE ET ÉPARGNE

Effectif : 447 personnes

CARDIF

Président : Bertrand de Bardies

Primes émises :
6,1 milliards de francs

Créé en 1973, Cardif est un des
premiers groupes privés d'assu-
rance-vie et de capitalisation.

Il propose aux particuliers des
contrats d'épargne individuelle et
des assurances décès ou invalidité
destinées notamment aux emprun-
teurs des établissements de crédit.

Il propose aux entreprises et à
leurs salariés des contrats couvrant
les charges de retraite future et des
plans d'épargne.

Ces produits sont distribués soit
par l'intermédiaire des sociétés de
la Compagnie Bancaire, d'autres
banques, de courtiers, soit direc-
tement.

Cardif a établi des succursales dans
trois pays européens.

CORTAL

Président : Bertrand de Bardies

Épargne collectée :
1,6 milliard de francs

Créée en 1983, Cortal est la pre-
mière banque française spécialisée
dans la distribution de produits fi-
nanciers par des méthodes de
vente directe. Elle propose et
conseille à un large public tout un
éventail de produits de placement
pour répondre de la manière la
plus appropriée à des besoins
variés.





ÉVÉNEMENTS 1989



JANVIER

■ La Compagnie Bancaire et Groupama signent un accord de collaboration afin de tirer parti de leurs complémentarités, notamment dans le domaine de l'assurance. Cette volonté de collaboration est rendue manifeste par une prise de participation de Cardif dans Soravie à hauteur de 10 % et de Groupama dans Cardif pour le même pourcentage.

L'accord de coopération signé en janvier avec Groupama donne lieu à une première réalisation en octobre et aboutit à la création de filiales communes de crédit et d'assurance-dommages. La Compagnie Bancaire et Groupama exploiteront leurs complémentarités en unissant leurs potentiels commerciaux et leurs savoir-faire techniques, l'un des deux partenaires assurant la gestion et l'autre la commercialisation dans chacune des filiales.

Cette nouvelle formule est le développement naturel des méthodes de partenariat qu'utilisent depuis leur origine les sociétés de la Compagnie Bancaire. Initialement, elles allaient leur capacité technique à la

■ Les creditmen

de l'UFB LOCABAIL

étudient 120 000 demandes

de financement par an.



FÉVRIER

■ Cardif crée des succursales de Cardif-vie et Cardif-risques divers en Italie, en Belgique et en Espagne.

■ Dans le cadre de l'opération Cap 90, réorganisation régionale et commerciale de l'UCB, les

premières agences "nouvelle formule" ouvrent leurs portes. Cette opération est achevée fin 1989.

force de distribution commerciale de partenaires reconnus: agents immobiliers, concessionnaires automobiles, distributeurs, agents d'assurances, banquiers... Puis les échanges de compétences en matière de formation et d'animation commerciale comme d'aide à la conception de produits se sont développés. Cet approfondissement des relations a conduit à la création de filiales communes avec les partenaires traditionnels pour concevoir et distribuer des produits financiers et des services, comme l'a fait cette année Cetelem avec les Galeries Lafayette. La Compagnie Bancaire s'est également rapprochée d'autres partenaires dont les domaines d'activité sont plus proches du sien. Outre Groupama, Cardif a ainsi signé cette année des accords avec A.I.G. (American International Group)...

Ces associations sont guidées par un dessein commun, celui de faire bénéficier chacun des partenaires de l'expérience ou de la logistique des autres pour offrir ensemble à une clientèle commune un service de qualité.

La réorganisation des agences de l'UCB traduit la nécessité d'adapter les structures à un marché plus concurrentiel. L'organisation évolue pour répondre de manière plus souple et plus efficace aux besoins du client, accroître la productivité et supporter des marges réduites. L'environnement de la Compagnie Bancaire subit de profondes mutations: après la suppression de l'encadrement du crédit et l'afflux de la concurrence sur ses marchés, l'ouverture européenne s'annonce comme un nouveau défi avec lequel il faut d'ores et déjà compter. Une volonté marquée de détecter les opportunités rend indispensables certaines adaptations rapides.



La structure fédérative et décentralisée de la Compagnie Bancaire les permet. La campagne de communication menée par la Compagnie Bancaire à l'automne dernier a ainsi répondu au souci de développer sa notoriété auprès d'un public élargi au moment où l'expansion internationale, la recherche de partenaires et le développement de ses sociétés le rendent nécessaire.



Les restaurants de l'UFB LOCABAIL servent chaque année 140 000 repas.

MARS

La Compagnie Bancaire augmente son capital par émission d'une action nouvelle pour cinq anciennes, à souscrire au prix de 420 francs. Les fonds propres consolidés du Groupe sont ainsi portés de 12,1 à 13,3 milliards de francs et donnent à la Compagnie Bancaire les moyens d'intensifier son développement en France comme en Europe.

En Espagne, l'UCB (40 %), la Compagnie Bancaire (10 %) et le Banco Santander (50 %) créent U.C.I (Union de Creditos Inmobiliarios), société spécialisée dans les financements immobiliers.

En Espagne, la Sinvim et Dumez Immobilier créent S.D. Iberica et D.S. Iberica, filiales détenues à parité par les deux sociétés et spécialisées dans la promotion immobilière.

Jacques Lesigne est nommé membre du Directoire et secrétaire général de la Compagnie Bancaire, en remplacement de Roland Rainaut, atteint par la limite d'âge statutaire. Simultanément, François Henrot, directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire, est nommé membre du Comité Directeur.

AVRIL

La Compagnie Bancaire et le Crédit Foncier de France conviennent de réaménager les participations que ce dernier détient dans deux sociétés du Groupe : UCB et Sinvim. Dans le cadre de cet accord, le Crédit Foncier acquiert 1,65 % du capital de la Compagnie Bancaire, et cède à celle-ci une participation de 5,5 % dans l'UCB et de 5,5 % dans la Sinvim. Ce réaménagement s'accompagne de l'entrée de Jean-Claude Colli, sous-gouverneur du Crédit Foncier, au Collège des censeurs.

Pour accroître la rémunération de ses actionnaires, selon la politique qu'elle applique de manière régulière depuis 25 ans, la Compagnie Bancaire leur attribue gratuitement une action nouvelle pour cinq anciennes. Cette attribution porte sur des actions libérées par capitalisation de réserves.

MAI

En Espagne, UFB LOCABAIL (80 %) et la Compagnie Bancaire (20 %) créent UFB España, filiale spécialisée dans le financement de l'équipement des entreprises.

UCB Credicasa, filiale italienne de l'UCB, propose à Interbanca, une des premières banques de financement à moyen et long terme en Italie, de participer à son capital, qui se répartit désormais entre l'UCB (64 %), la Compagnie Bancaire (16 %) et Interbanca (20 %).

La Compagnie Bancaire est la première banque française à lancer un emprunt en euro-francs. Cet emprunt, d'un montant de 700 millions de francs, "swapé" (échangé) en livres sterling pour répondre aux besoins croissants de refinancement d'UCB Group, filiale britannique d'UCB, est destiné aux investisseurs non-résidents.

Cetelem et les Galeries Lafayette confirment et pérennisent leurs relations de partenariat en créant la société Lafayette Finance L2F, détenue à 49 % par Cetelem et 51 % par les Galeries Lafayette, pour gérer et distribuer une carte de paiement et des produits financiers adaptés aux besoins de leurs clients communs.

JUIN

En Italie, la Ségécé et la Sinvim prennent une participation de 50 % dans S.D.S, principal réalisateur de centres commerciaux de la péninsule.

Cardif et American International Group (A.I.G.), un des premiers groupes mondiaux d'assurance établi dans 130 pays, passent un accord de coopération permettant notamment à Cardif d'étendre à l'étranger la distribution de ses produits destinés aux entreprises.

Cortal lance France 40, le premier fonds commun de placement indicel créé pour les particuliers. Un plus large public peut ainsi, pour un investissement minimal de 1 700 francs, détenir une quote-part du capital des 40 grandes sociétés françaises qui composent l'indice boursier CAC 40.

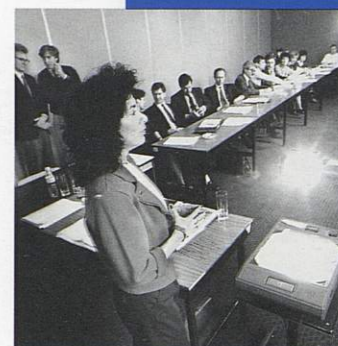
JUILLET

Le 15 juillet 1989, la Compagnie Bancaire fête ses trente ans d'existence. Elle a, en effet, été créée le 15 juillet 1959 pour coordonner au sein d'une même structure l'ensemble des sociétés de crédit fondées par Jacques de Fouchier depuis 1946.

La création de la Compagnie Bancaire, le 15 juillet 1959, a permis de formaliser la cohérence d'un ensemble d'entreprises dont les liens n'étaient assurés que de manière personnelle au niveau de la direction des différentes sociétés. La structure fédérale mise en place devait coordonner et accompagner financièrement l'évolution ultérieure. S'adapter aux changements qui affectent l'environnement paraît une nécessité, mais il faut néanmoins conserver ses spécificités, ses signes de reconnaissance. La Compagnie Bancaire, multispécialiste, exerce divers mé-



Les conseillers clientèle de Cortal sont à la disposition de leurs clients de 9 h à 20 h



Cardif forme à la vente des produits d'assurance les réseaux bancaires partenaires



Chaque samedi, le centre d'autorisation de la Carte Aurore reçoit près de 4 000 appels

tiers du domaine du crédit, de l'épargne et de l'immobilier. Les structures et les activités des sociétés sont très différentes, bien qu'orientées vers les services financiers, mais elles ont une marque commune : dans les divers métiers exercés par les sociétés de la Compagnie Bancaire, l'organisation mise en place tend à privilégier l'écoute du client. Les hommes et les femmes de la Compagnie Bancaire, proches de leurs clients, cherchent à répondre



La comptabilité de Cardiff tient les comptes de 22 sociétés de statuts différents.

au maximum à leurs attentes avec un grand professionnalisme. Innovation et dynamisme commercial permettent de fournir à tous un service adapté et de qualité. Dans sa politique d'association avec des partenaires ou d'acquisition à l'étranger, la Compagnie Bancaire a toujours cherché à faire prévaloir ces valeurs. L'acquisition d'Humberclyde a ainsi été rendue possible par la volonté de service et d'écoute du client dont faisait preuve l'équipe de direction en place.

■ En Grande-Bretagne, UFB LOCABAIL et la Compagnie Bancaire prennent le contrôle d'Humberclyde Investments Ltd, société

spécialisée dans le financement de l'équipement des entreprises, pour un montant d'environ 1 milliard de francs. A l'issue de l'opération, le capital de la société se répartit entre UFB LOCABAIL (66 %), la Compagnie Bancaire (17 %), Groupama (10 %) et le personnel d'Humberclyde (7 %).

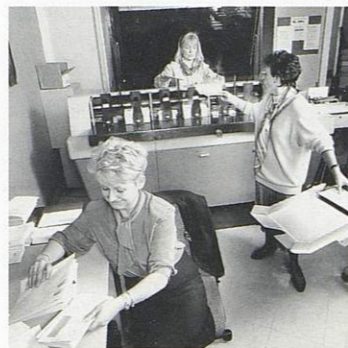
Humberclyde Investments Ltd est devenue UFB Humberclyde par la volonté de son conseil d'administration qui a retenu la proposition de la Compagnie Bancaire au cours d'une procédure d'appel d'offres. Cette acquisition témoigne du pragmatisme de la Compagnie Bancaire dans son implantation en Europe; pour profiter des meilleurs opportunités, diverses voies sont utilisées : créations, avec ou sans partenaires, ou acquisitions.

L'approche de ces nouveaux marchés est celle qui a toujours guidé le développement de la Compagnie Bancaire : ne s'implanter que là où l'on dispose d'un avantage comparatif durable, en tirant parti de l'expérience acquise dans les métiers où chacune des sociétés s'est spécialisée. Cette stratégie de "niches" invite à un développement décentralisé et autonome des filiales à l'étranger. La Compagnie Bancaire intervient comme partenaire et conseil, faisant profiter les sociétés de son expérience pour les négociations initiales comme pour assurer le refinancement des nouvelles entités.

Entamé en 1984, l'essai européen s'est accéléré depuis l'an dernier. Six sociétés en 1988 et onze en 1989 ont été créées ou rachetées, par la Compagnie Bancaire et ses filiales, seules ou en association avec des partenaires. La Compagnie Bancaire dispose maintenant d'une vingtaine d'implantations en Europe. C'est en Grande-Bretagne que les activités nouvelles sont les plus importantes. Depuis 1989, la Compagnie Bancaire est présente dans ses cinq métiers en Espagne et en Italie. Cette année, les filiales étrangères de la Compagnie Bancaire ont dis-

tribué 21 % des crédits nouveaux. Au total, 3 % du résultat ont été réalisés à l'étranger.

■ En Italie, UFB LOCABAIL (56 %), la Compagnie Bancaire (14 %) et la Cariplo (30 %) première caisse d'épargne du monde, créent UFB Leasing Italia, spécialisée dans le financement de l'équipement des entreprises.



Le service courrier de Cortal envoie près d'un million de lettres par an.

SEPTEMBRE

■ Cortal rend le compte Optimal accessible à un plus large public. L'ouverture de ce compte de gestion de trésorerie est désormais possible avec un dépôt de 25 000 F

■ UFB LOCABAIL lance pour sa clientèle d'entreprises un compte de gestion de trésorerie rémunéré, "Optimal Entreprise". Le compte-chèque fonctionne selon le même principe que le compte Optimal proposé par Cortal à la clientèle des particuliers.

En commercialisant le compte Optimal Entreprise, UFB LOCABAIL bénéficie du savoir-faire de Cortal en matière de gestion de trésorerie.

Favoriser les synergies entre les métiers pour permettre à tous de bénéficier des compétences et des produits mis au point par des spécialistes fait partie de la démarche de la Compagnie Bancaire. A l'inverse d'un groupe généraliste, chacune des sociétés ne prétend pas exercer tous les métiers, mais tire parti de l'expérience des autres. Car être un groupe multispecialiste ne signifie pas pour autant être un groupe cloisonné. Ce qui fait l'unité de la Compagnie Bancaire, c'est l'approche commune de ses sociétés fondée sur une volonté de services performants au client. Pour faire bénéficier celui-ci du meilleur service, les sociétés profitent de l'expérience que chacune d'elles a acquise dans son métier. Les synergies se développent entre les métiers, mais également entre les pays où est implantée la Compagnie Bancaire : l'expérience des filiales comme l'existence d'implantations variées sont des avantages qu'il importe d'autant plus de savoir exploiter que les réglementations et les usages ne sont pas partout identiques. Ainsi, UCB Group, filiale anglaise de l'UCB oriente vers UCB France les acheteurs britanniques de biens immobiliers situés en France et leur offre un service adapté à leurs besoins. De même, l'UFB propose à ses clients des services d'affacturage à l'étranger et leur offre de bénéficier de son implantation européenne pour recouvrer leurs factures...

■ La Compagnie Bancaire annonce qu'elle demande sa cotation à la Bourse de Bruxelles, afin d'élargir sa présence sur les marchés financiers européens.

OCTOBRE

■ Dans le cadre de leur accord de coopération, la Compagnie Bancaire et Groupama créent deux sociétés, dont les intérêts seront

détenus à parité par les deux groupes :

- Finama, société de crédit aux particuliers, dans laquelle sont associés Cetelem et Groupama, qui proposera une gamme de services financiers organisés autour de la carte Aurore et distribués par les Caisses Régionales de Groupama;



L'agence UCB Etoile est le partenaire de 170 professionnels de l'immobilier.

- l'Union Européenne d'Assurances, société d'assurance-dommages pour les particuliers, associant Cardiff et Groupama, dont les produits seront distribués notamment par les sociétés de la Compagnie Bancaire.

NOVEMBRE

■ La Compagnie Bancaire, le Crédit Commercial de France et le Crédit Mutuel créent la première société française de gestion de Fonds communs de créances : France Titrisation.

■ UFB LOCABAIL et Cofica créent Arval Service Lease, société de lo-

cation de véhicules de société. Prolongement des activités de Cofica et d'UFB LOCABAIL, cette association permettra de développer les services proposés à la clientèle.

DÉCEMBRE

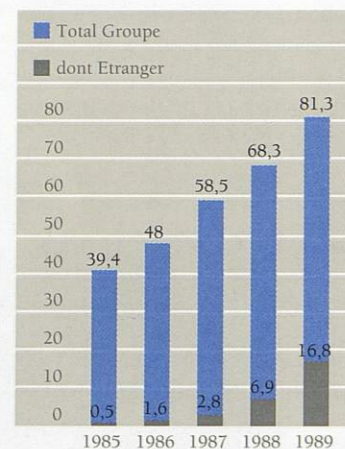
■ Cetelem (40 %), et AMRO (60 %) créent "LeCard", société destinée à commercialiser aux Pays-Bas des cartes de crédit aux particuliers.

■ Le 15 décembre, le Conseil de surveillance décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Directoire de la Compagnie Bancaire pour quatre ans, à compter du 1er janvier 1990.

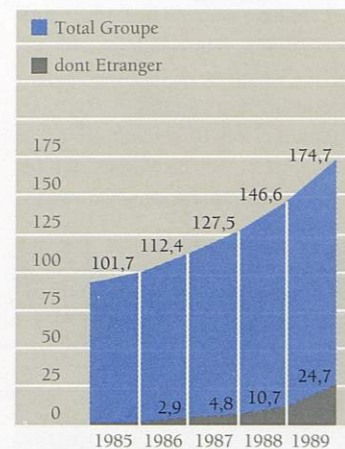
■ La Compagnie Bancaire propose aux salariés de la SIS, sa filiale de services informatiques, une opération de rachat de leur entreprise. Elle y conservera néanmoins des intérêts du fait d'une participation minoritaire (45 %) dans le capital de la société holding créée pour ce rachat.

FAITS ET CHIFFRES

OPÉRATIONS NOUVELLES DE CRÉDIT
en milliards de francs



OPÉRATIONS EN COURS
au 31 décembre, en milliards de francs



LE PREMIER GROUPE EUROPÉEN SPÉCIALISÉ DE SERVICES FINANCIERS

175 milliards de francs de crédits en cours
81 milliards de francs d'opérations nouvelles de crédit
6,7 milliards de francs de factures acquises dans l'affacturage en 1989
2,3 milliards de francs de chiffre d'affaires dans l'immobilier en 1989
34 milliards de francs d'épargne gérée

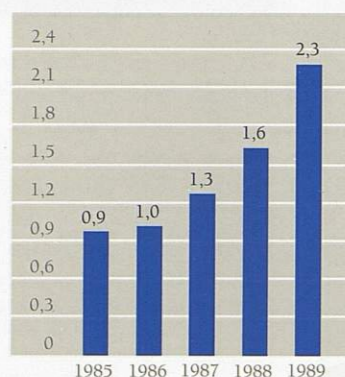
UNE PRÉSENCE EN EUROPE QUI SE RENFORCE

Plus de vingt implantations en Europe
11 créées ou acquises cette année
Les implantations étrangères contribuent à 21 % des crédits nouveaux et à 3 % des résultats

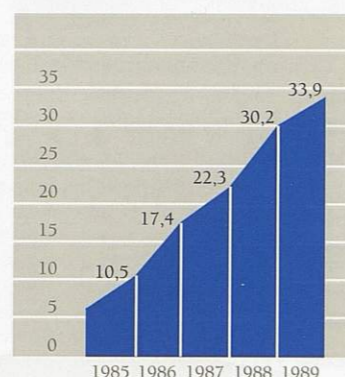
UNE FORTE RENTABILITÉ DES CAPITAUX INVESTIS

15 milliards de francs de fonds propres
1 717 millions de francs de résultat net consolidé

CHIFFRE D'AFFAIRES DANS L'IMMOBILIER
en milliards de francs



EPARGNE GÉRÉE
au 31 décembre, en milliards de francs



UN PARTENAIRE DES PROFESSIONNELS

Depuis toujours des relations étroites avec des partenaires diversifiés dans le domaine de la distribution et des services.

Plusieurs dizaines de milliers de partenaires dans la distribution, la vente de matériels ou d'automobiles, la banque et l'assurance

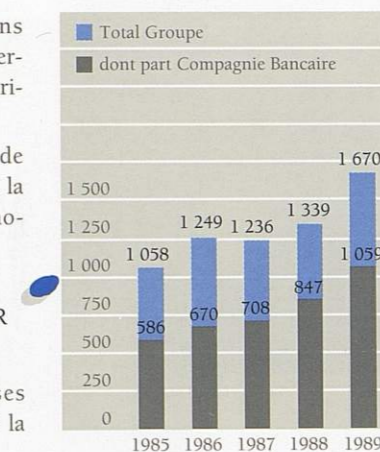
UN ACTEUR IMPORTANT SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

La Compagnie Bancaire et ses principales filiales sont cotées à la Bourse de Paris.

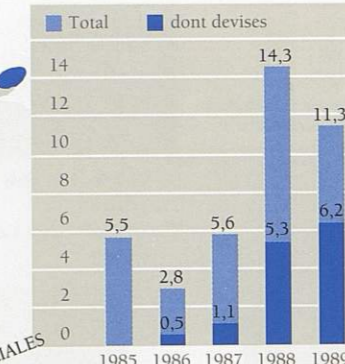
La Compagnie Bancaire est cotée à la Bourse de Londres depuis 1973 et sera cotée à celle de Bruxelles en 1990.

Elle a émis, en 1989, 11,3 milliards de francs d'emprunts obligataires dont l'équivalent de 6,2 milliards de francs en devises.

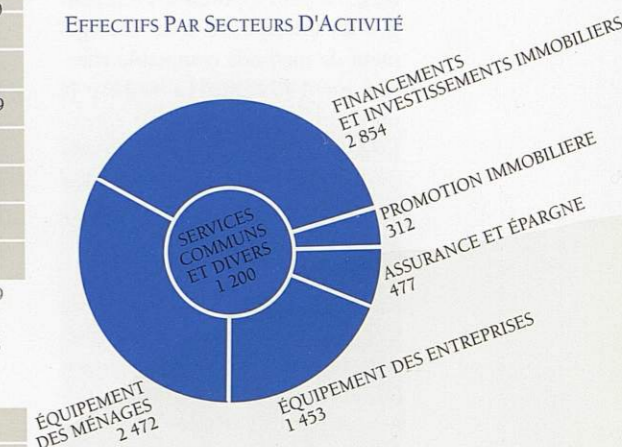
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ
en millions de francs



MONTANT ANNUEL DES ÉMISSIONS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉES
en milliards de francs



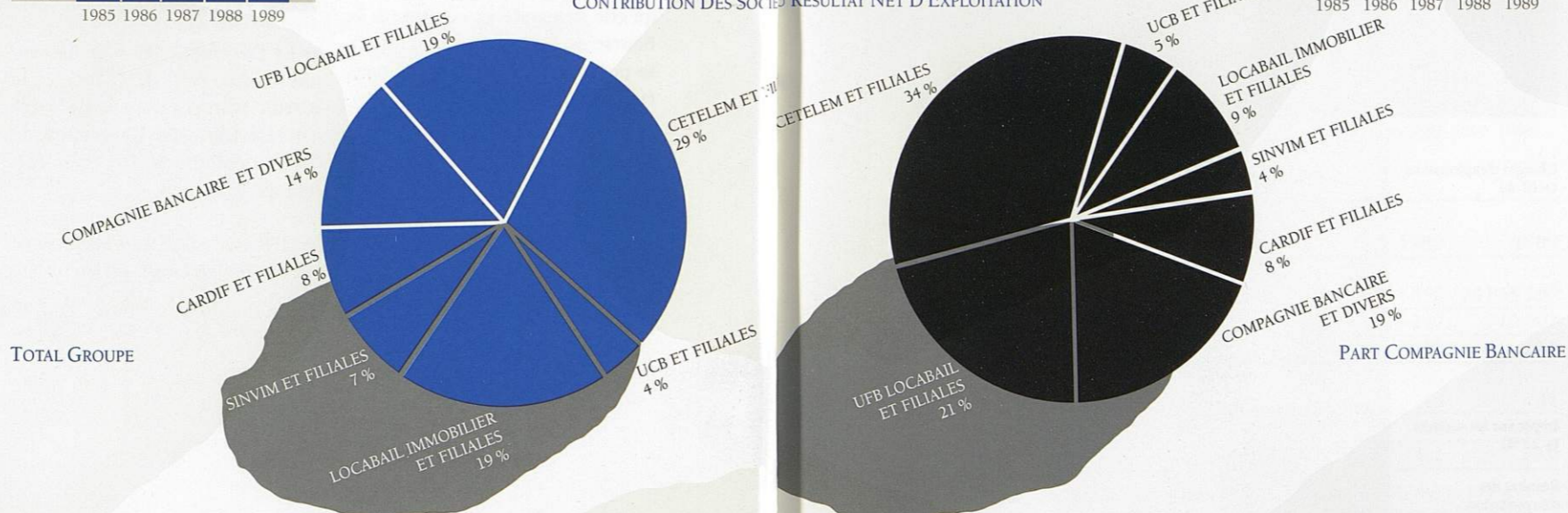
EFFECTIFS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



DES HOMMES ET DES FEMMES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT

8 768 personnes dont 1 202 à l'étranger
Un budget formation de 7,3 % de la masse salariale
28 % de cadres

CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION



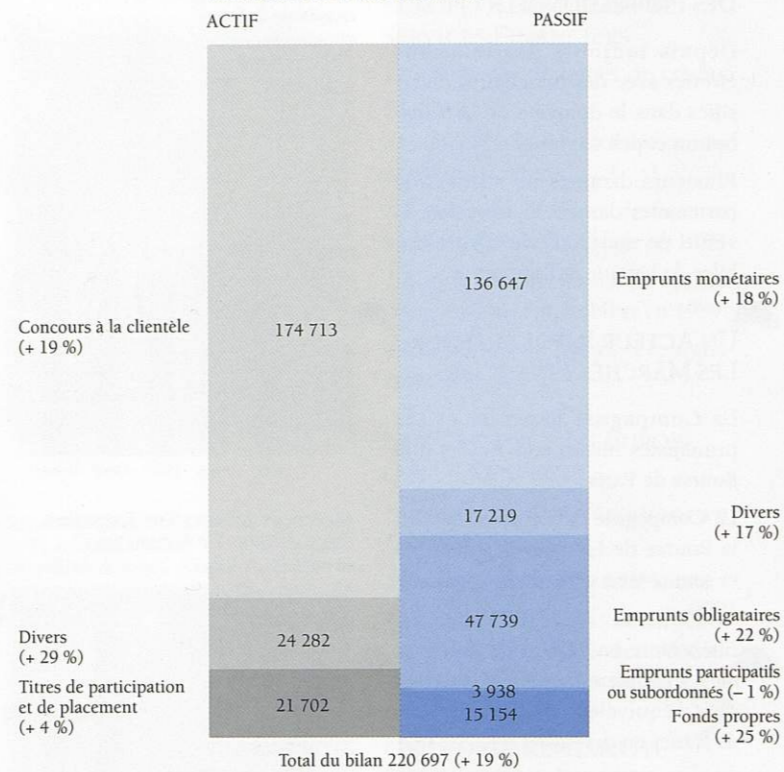
BILAN DE L'ACONNAIRE

Le résultat net consolidé du Groupe a atteint, en 1989, 1 717 millions de francs. La part de ce résultat correspondant à l'exploitation courante s'est élevée à 1 670 millions de francs, en progression de 25 % par rapport à 1988. Corrigée de l'incidence d'un changement de méthode comptable effectué en 1989, qui a réduit la provision pour impôt futur constituée au titre des opérations de crédit-bail, la progression du résultat net d'exploitation aurait été de 18 %.

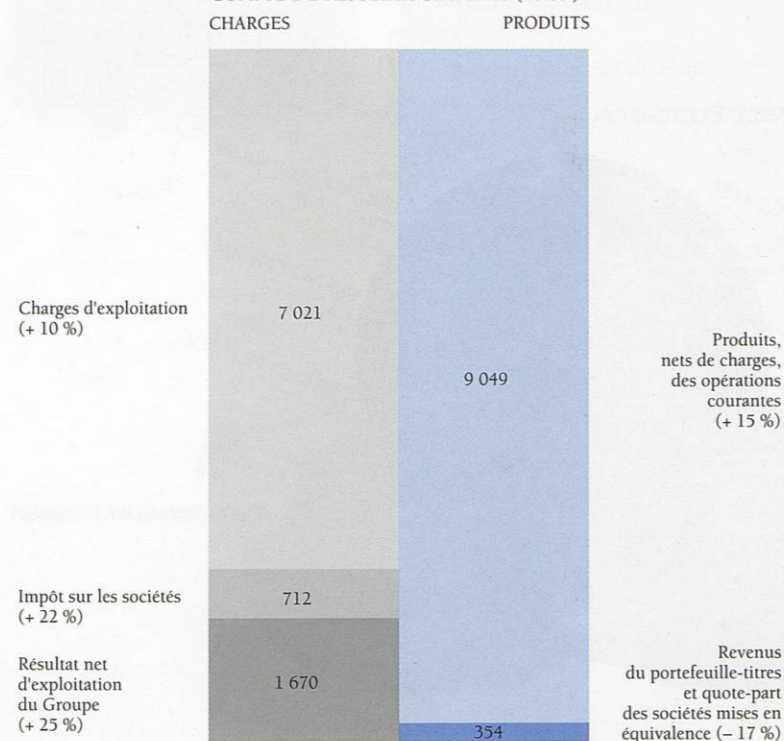
Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part du bénéfice consolidé revenant aux actionnaires minoritaires des filiales, a été de 1 096 millions de francs. Le résultat net d'exploitation de la Compagnie Bancaire a progressé de 25 % (18 % à méthode inchangée), pour s'établir à 1 059 millions de francs. Il correspond à un bénéfice de 50,8 francs par action. La croissance du bénéfice consolidé a effacé, en un an, la diminution du bénéfice par action provoquée par la dilution liée à l'augmentation de capital en numéraire de février 1989.

La rentabilité nette des fonds propres du Groupe a atteint 12,7 %, sans prendre en compte l'incidence des plus-values latentes sur le patrimoine immobilier et le portefeuille-titres. Après l'affectation des bénéfices de 1989, les fonds propres du Groupe atteindront 15,2 milliards de francs, dont 9,8 pour la part de la Compagnie Bancaire.

BILAN SIMPLIFIÉ (au 31.12.1989)

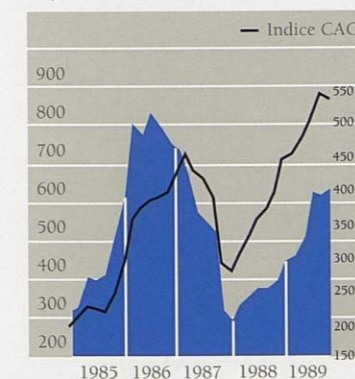


COMPTE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉ (1989)

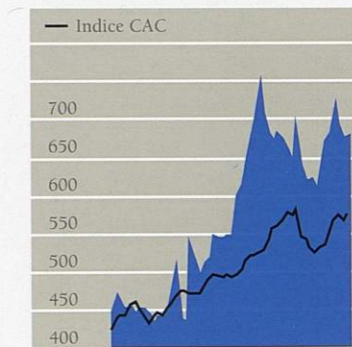


Le cours de l'action Compagnie Bancaire a sensiblement progressé pendant la majeure partie de l'année, comme pour beaucoup de valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sur l'ensemble de l'année, la progression du cours ajusté a été de 33 %, soit près de deux fois celle de l'indice général SBF. Celui-ci dépassait en fin d'année son niveau d'avant le krach d'octobre 1987. La capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire atteignait alors plus de douze fois le résultat net d'exploitation consolidé de l'année. Le marché du titre Compagnie Bancaire a été animé, le volume de transactions quotidiennes ayant atteint en moyenne 25 000, soit plus que celui des années précédentes.

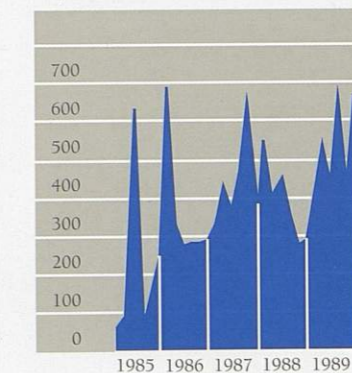
COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE moyennes bimestrielles, en francs



COURS DE L'ACTION COMPAGNIE BANCAIRE EN 1989 moyennes hebdomadaires, en francs



COMPTE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉ (1989) CHARGES

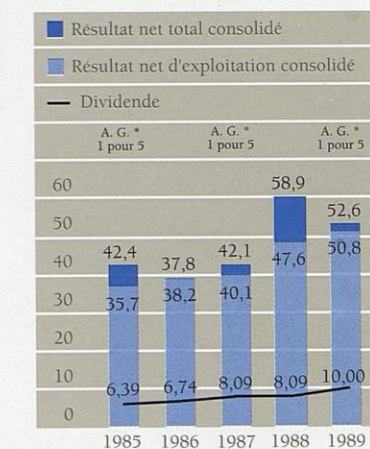


Données financières par action*	1986	1987	1988	1989
Nombre d'actions retenu pour le calcul	11 797 221	14 268 302	14 394 852	20 858 260
Cours : PH-PB (en F)	940-578	958-247	433-249	710-407
Cours au 31/12 (en F)	731	270	433	632
Résultat net d'exploitation consolidé (en F)	38	40	48	51
Rapport cours/bénéfice au 31/12	19,0	6,6	8,9	12,4
Dividende (en F)	6,7	8,1	8,1	10,0

*Données ajustées : la Compagnie Bancaire verse chaque année un dividende fixe de 10 F plus 5 F d'avoir fiscal, mais procède régulièrement à des attributions gratuites d'actions, en fonction de ses résultats et de l'inflation. Les résultats par action ont été ajustés en fonction de ces attributions, y compris celle de début 1989.

Conformément à sa politique traditionnelle d'accroissement régulier du revenu de ses actionnaires, la Compagnie Bancaire a procédé en avril 1989 à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour cinq anciennes.

RÉSULTATS ET DISTRIBUTIONS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE



Eléments ajustés et rapportés à une action (en francs)
*A. G. : attribution gratuite d'actions

En fin d'année, le capital de la Compagnie Bancaire était détenu à 48 % par la Compagnie Financière de Paribas et pour 1 à 2 % chacun, par les groupes GPA (groupe MM. Worms et Cie), Crédit Foncier de France et Crédit Lyonnais qui constituent les actionnaires connus les plus importants. Le solde des actions, soit 47 %, était réparti entre 30 000 actionnaires environ.



R A P O R T
DU D E C T O I R E
• D E L A •
C O M A G N I E
B A N A I R E

L'ENVIRONNEMENT DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

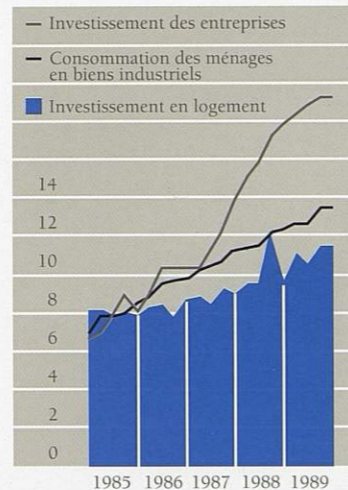


La croissance de l'ensemble des pays occidentaux, retrouvée à la mi-1987, s'est solidement affirmée en 1989. La France a bénéficié de ce contexte économique favorable et a connu sa plus longue période d'expansion continue depuis près de vingt ans.

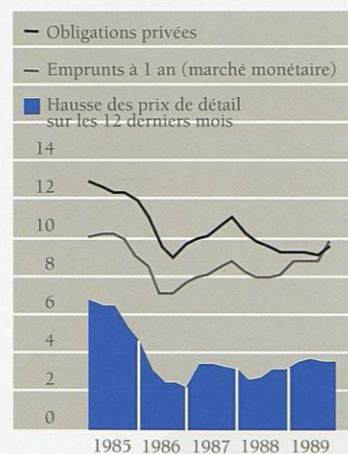
Celle-ci a été soutenue par une demande dynamique, aussi bien interne qu'externe. Les investissements, tout particulièrement ceux du secteur productif, ont joué un rôle déterminant au cours des trois dernières années. Leur croissance, au départ largement autofinancée, s'est ralentie en 1989, alors qu'un recours important au financement externe devenait nécessaire mais difficile dans un contexte de taux d'intérêt élevés. Dans le secteur du logement, le redressement engagé en 1988 ne s'est pas poursuivi en 1989.

Une forte augmentation du pouvoir d'achat des ménages au second semestre, accompagnée d'une hausse de l'emploi salarié, a permis à la consommation d'être vive, avec un moindre recours au crédit. Les achats de biens durables ont été importants et les immatriculations de voitures neuves ont dépassé les records atteints en 1988.

CONSOMMATION ET INVESTISSEMENT
Comptes trimestriels de l'INSEE à prix constants (Base 100 en 1985)



TAUX D'INTERÊT COMPARÉS
AU TAUX D'INFLATION EN FRANCE



La persistance de menaces inflationnistes au niveau mondial a conduit les autorités monétaires françaises, suivant le mouvement général, à resserrer sensiblement leur politique. Entre décembre 1988 et décembre 1989, les taux d'intérêt à court terme se sont ainsi élevés de près de 3 points, dépassant 7 % en termes réels, niveau inconnu depuis longtemps. Les taux d'intérêt à long terme sont restés globalement stables, témoignant de la confiance accordée à la politique mise en oeuvre. Il en est résulté une inversion durable de la gamme des taux, gênante pour les prêteurs comme pour les emprunteurs.

En prévision de la prochaine échéance européenne, l'environnement réglementaire a été à nouveau modifié : révision du cadre législatif des Sicav et Fonds communs de placement, réforme du code des assurances, évolution de la législation du crédit aux particuliers notamment. Les conséquences de ces mesures, déjà apparentes, s'affirmeront en 1990. Les mutations du système financier se sont accélérées avec la multiplication des alliances européennes et le développement des rapprochements entre banques et sociétés d'assurances.

L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS



Dans un contexte de concurrence exacerbée et de taux d'intérêt très élevés, les sociétés de crédit de la Compagnie Bancaire ont connu une croissance notable (+ 19 %) de leur volume d'activité, notamment grâce à leur développement international.

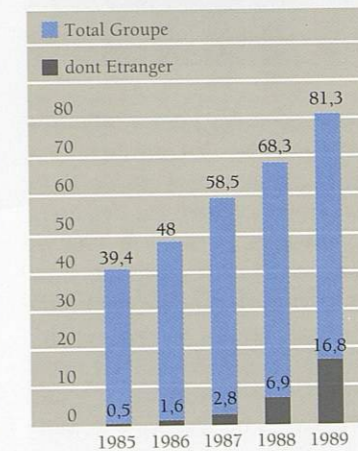
La Compagnie Bancaire consolide les comptes de ses 94 sociétés en moins de trois semaines.

En France, le montant des financements professionnels réalisés par l'UFB LOCABAIL s'est accru de 7 % par rapport à 1988. Au sein de ceux-ci, les activités de crédit-bail et de location représentent plus de 75 % des financements accordés. Ce sont les marchés de l'industrie (+ 17 %) et des véhicules industriels (+ 12 %) qui ont connu les plus fortes progressions. Les activités d'affacturage ont poursuivi leur forte croissance, le montant global des factures acquises dans l'année augmentant de plus de 40 %.

Dans un contexte de concurrence toujours vive et de moindre recours des ménages au crédit pour financer leurs acquisitions, Cetelem et Cofica ont connu une quasi-stagnation de leur activité (- 3 %),



OPÉRATIONS NOUVELLES DE CRÉDIT
en milliards de francs



alors qu'une bonne sélection des risques pour éviter le surendettement de leurs emprunteurs demeurerait prioritaire. La suppression des avantages fiscaux liés au régime de la location avec option d'achat a notamment conduit chez Cofica à une activité inférieure en fin d'année à ce qui était initialement attendu.

Dans le domaine des financements immobiliers, la concurrence, restée très vive, a été rendue particulièrement sévère en fin d'année par l'aggravation des tensions sur les taux d'intérêt et a ralenti l'activité de financement acquéreurs d'UCB. Sur l'ensemble de l'année, cette activité s'inscrit en croissance par rapport à l'année précédente (+ 4 %), grâce au développement de nouveaux produits à taux variables qui ont représenté près du tiers des crédits acquéreurs distribués. Le secteur des financements professionnels est à nouveau en forte progression (+ 47 %), de même que l'activité de crédit aux promoteurs (+ 42 %).

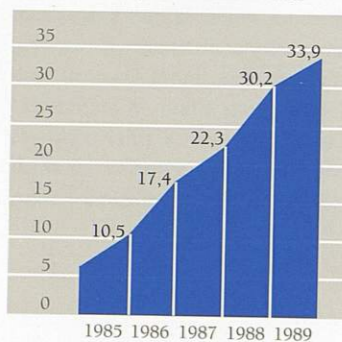


L'ACTIVITÉ

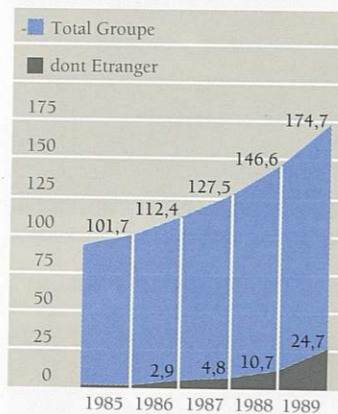
Locabail Immobilier a accru de 9 % ses opérations de financement des investissements immobiliers des entreprises.

A l'étranger, l'activité des filiales a fortement crû (+ 143 %) et contribué pour plus de 20 % à la distribution totale des crédits en 1989. Cette croissance, comme les années précédentes, a été largement due à UCB Group (+ 107 %). Le marché des financements immobiliers en Grande-Bretagne a connu un net repli en 1989 sous l'effet de la forte hausse des taux d'intérêt à court terme, mais UCB Group y a amélioré sa position en proposant des financements à taux fixes compétitifs et encore peu répandus sur ce marché. Les autres filiales étrangères des sociétés de la Compagnie Bancaire ont généralement connu un démarrage ou une progression rapides de leur activité.

ÉPARGNE GÉRÉE
au 31 décembre, en milliards de francs



OPÉRATIONS EN COURS
au 31 décembre, en milliards de francs



Le montant des primes collectées par Cardif dans le cadre de son activité d'assurance a crû de 15 % par rapport à 1988 sur des bases comparables. Le chiffre de 1989 ne comprend pas de contribution de Fructivie, cette société étant intégrée par mise en équivalence depuis le 1er janvier 1989. Le montant des provisions techniques s'élevait en fin d'année à 26 milliards de francs, soit 27 % de plus qu'en 1988.

Cortal a développé de nouveaux produits tirant parti des modifications de la législation sur les Sicav et les Fonds communs de placement. La collecte d'épargne, nette des rachats sur les produits de court terme, a sensiblement progressé (+ 31 %) et le nombre de comptes Optimal ouverts avoisine 15 000. L'épargne détenue chez Cortal par ses clients a atteint 7 milliards de francs en fin d'année.

Le montant de l'épargne gérée par les sociétés de la Compagnie Bancaire atteignait en fin d'année 34 milliards de francs, soit 22 % de plus qu'en 1988.

Les activités de promotion immobilière de la Sinvim ont poursuivi leur forte progression : le chiffre d'affaires s'est accru de 40 % entre 1988 et 1989. Pour le secteur de l'immobilier d'entreprise, la progression atteint même 51 %. Les prises d'affaires nouvelles sont supérieures à celles de l'année précédente et comprennent, à la suite des accords conclus avec Dumez Immobilier, quelques opérations à l'étranger. La Ségécé a étendu ses activités de gestion à des centres commerciaux réalisés par d'autres promoteurs.



UFB LOCABAIL traite les chèques des sociétés de la Compagnie Bancaire

LE REFINANCEMENT DE LA COMPAGNIE BANCAIRE



Pour financer un encours de crédit qui s'élevait fin 1989 à 175 milliards de francs, la Compagnie Bancaire a mené en 1989 une politique de refinancement qui s'inscrit dans la continuité : à ses filiales de crédit, elle assure des ressources au meilleur coût en centralisant leurs besoins, tandis que celles-ci concentrent leur activité sur la distribution et la gestion des prêts. La politique de refinancement se fonde sur des règles strictes d'adossement des emplois et des ressources en durées, en taux et en devises afin de contrôler de très près les risques de liquidité, de taux et de change.

Le développement européen, notamment en Grande-Bretagne, a entraîné un recours accru aux financements en devises : la Compagnie Bancaire assure en effet le financement des implantations ou acquisitions de ses filiales à l'étranger comme celui de leurs activités de crédit. Les besoins de financement en devises ont presque doublé en 1989, l'encours de financement passant de 15,9 à plus de 29,6 milliards en équivalent franc, soit 14 % de l'encours total. En France, le rapide développement des crédits à taux variable proposés par l'UFB, le Cetelem et l'UCB a conduit à une forte progression des besoins de financement de ce type : l'encours à taux variable représentait 18 % de l'encours total en franc à fin 1989. Pour satisfaire les besoins de son

La Compagnie Bancaire et ses filiales ont émis au total en 1989 une vingtaine d'emprunts obligataires, à taux fixe, variable ou révisable, en franc, en euro-franc, en yen, en franc suisse, en dollar canadien et en écu. 5,1 milliards de francs ont été émis en franc, dont 1,2 à taux variable et l'équivalent de 6,2 milliards de francs en devises y compris l'euro-franc.

Groupe, la Compagnie Bancaire, qui ne collecte pas de dépôts, emprunte des fonds sur les marchés. Elle tire parti de la variété des instruments financiers existants pour lever ses ressources au meilleur coût. Elle a été en 1989 la première banque française à lancer un emprunt en euro-franc.

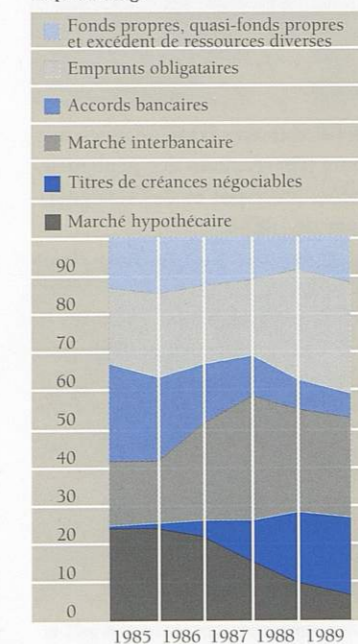
Parallèlement, la Compagnie Bancaire a développé les recours au marché monétaire, notamment par émissions de titres de créances négociables. Le marché monétaire a permis de satisfaire 86 % des emprunts nouveaux en franc à plus de 6 mois.

L'utilisation des swaps de devises et de taux a permis de profiter des opportunités de marchés tout en garantissant l'adossement des ressources aux emplois.

La mise en place et la renégociation de lignes de liquidité avec les banques ont été poursuivies. Elles ont abouti au développement des garanties de prise ferme de titres négociables en franc et des lignes revolving en devises.

Enfin, l'augmentation de capital de 1,2 milliard de francs réalisée en février permet de poursuivre l'expansion européenne avec un niveau de fonds propres suffisant, satisfaisant notamment aux exigences des agences de notation, plus sévères que celles de la réglementation future en matière de ratio de solvabilité.

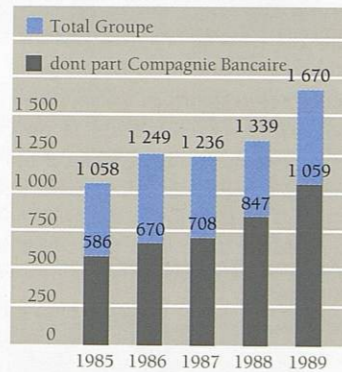
STRUCTURE DU REFINANCEMENT en pourcentage



LES RÉSULTATS DU GROUPE

Le résultat net consolidé du Groupe a atteint 1 717 millions de francs. La part de ce résultat correspondant aux seuls éléments d'exploitation s'est élevée à 1 670 millions de francs, en progression de 25 % par rapport à 1988. Une partie de cette croissance est liée à un changement de méthode : la provision pour impôt futur constituée au titre des opérations de crédit-bail est désormais déterminée sur une assiette réduite de moitié. Cette disposition, qui ne s'étend pas aux opérations de location avec option d'achat de Cofica, a entraîné un accroissement des fonds propres de 504 millions de francs et une réduction de la dotation annuelle à la provision pour impôt futur. Sur des bases inchangées, la progression du résultat net d'exploitation du Groupe aurait été de 18 %. Cette performance a été réalisée en dépit du faible niveau des résultats de

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ en millions de francs



l'UCB due aux conséquences toujours très sensibles des remboursements anticipés et des renégociations de 1987 et 1988.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part du bénéfice des filiales revenant aux actionnaires minoritaires, a été de 1 096 millions de francs ; le résultat net d'exploitation de la Compagnie

Bancaire a progressé de 25 %, s'établissant à 1 059 millions de francs et correspond à un bénéfice de 50,8 francs par action. L'incidence sur le bénéfice par action de la dilution causée par l'augmentation de capital en numéraire réalisée en février a ainsi été entièrement compensée en moins d'un an. Corrigé de l'effet du changement de méthode ci-dessus mentionné, le bénéfice net d'exploitation de la Compagnie Bancaire aurait progressé de 18 %.

La rentabilité nette des fonds propres du Groupe a atteint 12,7 %, sans prendre en compte l'incidence des plus-values latentes sur le patrimoine immobilier et le portefeuille-titres. Après l'affecta-

tion des bénéfices de 1989, les fonds propres du Groupe atteignent 15,2 milliards de francs, dont 9,8 pour la part de la Compagnie Bancaire.

A fin 1989, l'encours de prêts de la Compagnie Bancaire à ses filiales ou à leur clientèle atteignait 116 milliards de francs. Le profit net, après imputation des frais de gestion et provision de l'impôt, réalisé sur ces opérations a été de 111 millions de francs. Les revenus, nets d'impôt, du portefeuille-titres ont été de 187 millions de francs. La Compagnie Bancaire a en outre réalisé 3 millions de francs de plus-values sur titres.

Le Directoire, conformément à sa politique traditionnelle, propose de maintenir à 10 francs, plus 5 francs d'avoir fiscal correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor, le dividende versé à chaque action Compagnie Bancaire. Les dividendes versés au titre de 1989 seraient ainsi de 203 millions de francs. Ils seraient mis en paiement le 29 mars prochain.



• La puissance de l'ordinateur central de l'UCB a franchi le cap de 100 MIPS



• Les services communs acheminent 100 000 lettres chaque mois



• Le service recrutement de la Compagnie Bancaire participe à plus de 50 forums par an.

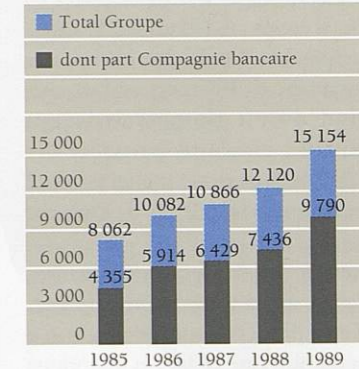


• Les services formation de l'UCB ont assuré 117 000 heures de formation en 1989.

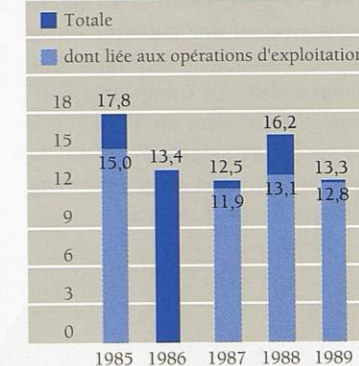


• Une équipe de treize personnes assure la veille technologique pour Cofica.

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS au 31 décembre, après répartition, en millions de francs



RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES en pourcentage



LA POLITIQUE DE PERSONNEL



La vigueur de la concurrence fait du contrôle de la croissance des effectifs un souci permanent. En France, 633 personnes ont été recrutées en 1989, ce qui, du fait des départs, a entraîné un accroissement de 79 personnes et conduit à un effectif de 7 566 personnes en fin d'année. A l'étranger, le développement rapide des filiales, notamment UCB Group, et l'acquisition d'UFB Humberclyde ont entraîné une forte croissance des effectifs. Ceux-ci ont atteint 1 202 personnes, soit 14 % de l'effectif total.

Rendre les équipes performantes exige un management efficace. Cette préoccupation constante a conduit à une réflexion spécifique sur les entretiens hiérarchiques qui développera ses effets à partir de 1990. La performance des équipes suppose aussi une politique active de formation tant technique que commerciale. La Compagnie Bancaire y a consacré en 1989 7,3 % de sa masse salariale, ce qui la situe sur ce point au premier rang de la profession bancaire.



Participant ensemble au développement des activités, les salariés de la Compagnie Bancaire sont associés aux bénéfices résultant de l'effort commun. En France, ils ont reçu un montant de 115 millions de francs, représentant 8 % des salaires versés, au titre de la participation et de l'intéressement aux résultats de 1988. En application de l'autorisation votée par l'assemblée des actionnaires de 1988, le Directoire a attribué 160 000 op-

tions de souscription d'actions Compagnie Bancaire à des salariés dont la contribution à l'activité ou aux résultats a été reconnue exceptionnelle. Chaque option permet de souscrire pendant cinq ans une action Compagnie Bancaire à un prix égal au prix d'émission des actions offertes préférentiellement aux actionnaires quelques semaines auparavant, soit 420 francs. Les principales filiales ont procédé à des attributions analogues.

Les relations contractuelles doivent également être adaptées aux évolutions de l'environnement pour mieux répondre aux attentes des salariés. Héritage de dispositions successives et superposées, le système de rémunération en vigueur jusqu'en 1989 comprenait 15,5 mois de salaire par an. Après négociation avec les partenaires sociaux, ce système trop complexe a été remplacé le 1er janvier 1990 par un système de rémunération sur 13 mois. Une commission paritaire a permis de faire évoluer les régimes de prévoyance. D'autres mises à jour sont à l'étude.



● 95 % des dossiers suivis par les agences de gestion clientèle de Cetelem sont régularisés en moins de trois mois

● L'affacturage de l'UFB LOCABAIL a réglé 122 000 factures pour ses clients en 1989

LES PERSPECTIVES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE



L'accélération du processus d'unification européenne entraîne un accroissement de la concurrence et une évolution des réglementations vers plus de liberté de l'offre. Le paysage bancaire et financier en sera profondément modifié, dans un sens qui paraît favorable, à long terme, aux établissements les plus habitués aux mécanismes de marché. La Compagnie Bancaire, pour bénéficier de cette évolution, devra pleinement jouer de sa multispécialisation et de la souplesse de ses structures. Pour relever ce nouveau défi, les hommes et les femmes qui constituent ses équipes sont le principal atout de la Compagnie Bancaire. C'est sur leur motivation, leur désir de réussir et leurs capacités d'adaptation et d'innovation que se fonde son avenir.



Un contexte en évolution permanente exige une constante remise en cause pour tout intervenant significatif du marché. La stratégie de la Compagnie Bancaire pour y parvenir repose sur quatre principes simples :

– chercher à être le meilleur dans ses métiers de base, c'est-à-dire fournir un service de meilleure qualité tout en assurant la rentabilité,

– renouveler constamment métiers et produits, pour répondre de la manière la plus appropriée à l'évolution de la demande de ses clients,

– développer le partenariat, pour accroître son potentiel d'action et engendrer des enrichissements mutuels,

– croître en Europe pour bénéficier des opportunités offertes par l'ouverture des marchés.

La Compagnie Bancaire a toujours souhaité le développement des mécanismes de marché et la vérité des prix plutôt que la réglementation et le contrôle administratif. Elle ne peut qu'être confiante dans sa capacité à faire face au renforcement de la concurrence qui ne manquera pas d'accompagner cette évolution.

● La Sinvim rénove 2 800 m² de bureaux, 72, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris

LES MOTIFS DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE



LA MISE À JOUR DES STATUTS

Les statuts en vigueur ont été adoptés par l'assemblée extraordinaire du 22 mars 1988. Depuis cette date a été adoptée la loi n° 89-531 du 2 août 1989 relative à la sécurité et à la transparence du marché financier. Cette loi justifie une mise à jour des statuts.

C'est l'objet de la huitième résolution proposée à votre vote.

En plus des clauses relatives à l'information des actionnaires sur le nombre des droits de vote, sur les droits des actionnaires et sur les conditions d'une augmentation de capital pendant une procédure d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur les actions de la société, cette résolution concerne la faculté donnée au Conseil de surveillance :

- d'attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de directeur général, le même pouvoir de représentation à l'égard des tiers que le président du Directoire,

- d'allouer une rémunération spéciale à son président et à son vice-président.

L'ÉMISSION DE TITRES DE CAPITAL

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 22 mars 1988 donnait au Directoire, par sa huitième résolution, le pouvoir d'augmenter le capital social par émissions d'actions de numéraire, à libérer soit par des incorporations de réserves, soit par des versements en espèces, et de l'élever à un montant au plus égal à 3 milliards de francs, afin de doter le Directoire de la capacité d'effectuer sans délai de procéder les appels de fonds qui se révéleraient nécessaires à la poursuite de l'expansion de la société.

Dans la même séance, par sa neuvième résolution, l'assemblée des actionnaires donnait au Directoire le pouvoir :

- de procéder en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant nominal maximal d'un milliard de francs, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres à émettre à cet effet en représentation d'une part du capital social ;

- de procéder, indépendamment de toute autre émission, à l'émission de bons conférant à leur titulaire le droit de souscrire à des titres représentant une part du capital social puis d'augmenter le capital par émission de ces titres, dont la souscription serait réservée aux titulaires des bons ;

- de procéder à l'émission d'actions assorties de bons donnant le droit de souscrire des actions de la société.

Les émissions de titres représentatifs du capital social créés à la suite de ces opérations ne devaient pas avoir pour effet, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, ni d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à un milliard de francs ni d'élever ce capital à un montant supérieur à trois milliards de francs.

L'assemblée renonçait, au profit des titulaires des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en application des pouvoirs mentionnés ci-dessus, au droit préférentiel des actionnaires de souscrire les titres auxquels ces valeurs donneraient droit.

L'assemblée autorisait le Directoire à supprimer le droit préférentiel des actionnaires de souscrire les valeurs mobilières à émettre, à condition :

1 - que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions qui serait créée par souscription, conversion, échange, exercice de bon ou toute autre procédure soit au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la bourse de Paris pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante précédant le jour du début de l'émission ;

2 - que, pour les émissions réalisées en France, les actionnaires bénéficient, pendant dix jours au moins, de la faculté de souscrire par priorité les valeurs mobilières émises, cette faculté n'étant pas négociable et devant s'exercer proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire ;

3 - que les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires fassent l'objet d'un placement public. Les pouvoirs conférés au Directoire lui étaient donnés pour une période de cinq ans, sans préjudice des dispositions plus restrictives fixées par la loi pour l'émission de certaines valeurs mobilières.

Dans son rapport à l'assemblée, le Directoire motivait la résolution qu'il soumettait à son vote par l'opportunité pour la société, si elle devait lever de nouveaux capitaux,

de pouvoir recourir, parmi les différents types de valeurs mobilières donnant accès au capital, notamment de façon différée ou optionnelle, aux instruments les mieux adaptés à ses besoins et à l'offre du marché financier.

Le Directoire motivait l'abandon par les actionnaires - sous des conditions précises - du droit préférentiel de souscription de ces valeurs par son opportunité dans certaines opérations, notamment dans les émissions placées sur le marché international.

Aujourd'hui, pour les motifs généraux précédemment exposés - qui demeurent valables, même s'il n'a pas été fait usage jusqu'à présent du pouvoir d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société -, le Directoire invite l'assemblée extraordinaire des actionnaires, par les projets de neuvième et dixième résolutions à lui renouveler les autorisations rappelées dans le présent chapitre, avec certains aménagements :

- Rappelant que le capital social de la société depuis le 22 mars 1988 a été porté de 1,41 à 2,04 milliards de francs - principalement par suite des augmentations de capital en espèces et par incorporation de réserves décidées en février 1989 -, le Directoire estime souhaitable de porter le montant maximal du capital social autorisé par ces résolutions de 3 à 3,5 milliards de francs, pour permettre en particulier la poursuite dans l'avenir de la politique traditionnelle d'attributions d'actions gratuites de la société à ses actionnaires.

- Le Directoire propose de supprimer le plafond d'un milliard de

francs pour le nominal des émissions autorisées de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres émis en représentation du capital social, les émissions de ces titres paraissant suffisamment limitées par la condition - maintenue - qu'elles n'aient pas pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à un milliard de francs.

- Concernant les bons de souscription d'actions émis seuls, le Directoire apporte les précisions suivantes :

. leur prix d'émission serait fixé à un montant tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice des bons soit au moins égale à 105 % de la moyenne du cours de l'action à la bourse de Paris pendant 20 jours consécutifs choisis parmi les 40 jours précédant l'émission des bons,

. les titres auxquels ces bons donneraient droit devraient être émis dans un délai de 5 ans à compter de l'émission de ces bons,

. l'autorisation d'émettre de tels bons, en cas de suppression du droit préférentiel, serait valable un an.

- Compte tenu de la référence boursière retenue pour fixer le prix des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée, la situation des actionnaires ne sera pas significativement affectée par ces émissions. L'incidence sur leur quote-part du bénéfice et celle des capitaux propres sera calculée au moment des émissions selon les formules usuelles.

R A O R T
DU C S E I L
E T E S
C O M M A I R E S

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 mars 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie Bancaire tels qu'ils sont présentés pages 76 à 79 et 87 à 88 ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ; relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1989.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Di-



rectoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 14 février 1990

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars - José Murette

Castel Jacquet & Associés
Claude Castel - Yves Bahon

RAPPORT SPÉCIAL

Sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que le Président de votre Conseil de surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article 143 de cette loi.

Paris, le 14 février 1990

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars - José Murette

Castel Jacquet & Associés
Claude Castel - Yves Bahon

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 mars 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont présentés pages 56 à 59 et établis conformément aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers pages 66 à 72 ;
- la vérification du rapport sur la gestion du Groupe ; relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1989.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Comme il est mentionné dans l'annexe 2f, votre société a choisi d'appliquer les dispositions nouvellement publiées par la Commission Bancaire pour l'impôt différé assis sur les réserves latentes des sociétés de crédit-bail, autorisant à ne pas constater d'impôt différé sur la moitié au plus des réserves latentes lorsque celles-ci présentent un caractère stable et durable dans des

RAPPORT SPÉCIAL

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les diverses opérations qui vous sont proposées conformément aux missions prévues par les articles 186, 194-1, 195 de la loi du 24 juillet 1966.

hypothèses prudentes et vraisemblables d'évolution de l'activité. Ce changement de méthode, qui résulte de l'application d'une nouvelle disposition réglementaire, a donné lieu au transfert en fonds propres de la moitié de la provision figurant au bilan d'ouverture pour ces impôts différés. Les incidences chiffrées sur les comptes consolidés sont précisées dans les notes annexes.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Paris, le 14 février 1990

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars - José Murette

Castel Jacquet & Associés
Claude Castel - Yves Bahon

Vous Directoire vous demande de lui renouveler, avec certains aménagements, les autorisations que vous aviez accordées par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 1988. Il s'agit de l'autorisation d'avoir recours au marché financier selon diverses modalités comportant éventuellement renonciation à votre droit préférentiel de souscription. Si vous donnez à votre Directoire l'autorisation qu'il demande, celui-ci pourra :

- procéder en une ou plusieurs fois à l'émission de valeurs mobilières, avec éventuellement suppression du droit préférentiel de souscription, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou toute autre procédure, à l'attribution ou à la souscription, à tout moment ou à date fixe, de titres qui seront émis à cet effet en représentation d'une part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, celle d'obligations à bons de souscription d'actions ou toute autre forme autorisée par la loi ;

- procéder, indépendamment de toute autre émission, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une part du capital social puis d'augmenter le capital par émission de ces titres, dont la

souscription sera réservée aux titulaires de bons. Le prix d'émission serait fixé à un montant tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice des bons soit au moins égale à 105 % de la moyenne du cours de l'action à la bourse de Paris pendant 20 jours consécutifs choisis parmi les 40 jours précédant l'émission de ces bons ;

- procéder à l'émission d'actions assorties de bons donnant le droit de souscrire des actions de la société.

Les émissions de titres représentatifs du capital social créés à la suite des opérations visées ci-dessus ne pourront avoir pour effet ni d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à un milliard de francs, ni d'élever ce capital à un montant supérieur à trois milliards cinq cents millions de francs.

Les informations données dans le rapport de votre Directoire sur les opérations envisagées, ainsi que les résolutions qui vous sont soumises, sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et suffisamment explicites pour vous permettre de vous prononcer. Elles n'appellent pas d'observation particulière de notre part.

Paris, le 14 février 1990

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars - José Murette

Castel Jacquet & Associés
Claude Castel - Yves Bahon

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire vous a présenté son rapport et vous a commenté les efforts faits par les collaborateurs des sociétés de la Compagnie Bancaire pour répondre avec succès aux défis de son environnement.

Ce rapport est aussi celui qui clôt la dernière année du second mandat du Directoire mis en place en 1982, et renouvelé en 1986. Les quatre années de ce second mandat ont été marquées par la montée de la concurrence dans un contexte de taux d'intérêt élevés en France et par le développement d'une nouvelle stratégie européenne.

Sur le marché français, ces années ont été marquées par une évolution de nos métiers ponctuée de réformes qui, toutes, ont favorisé l'explosion de la concurrence : suppression de l'encadrement du crédit, quasi-disparition des crédits bonifiés, déréglementation et décloisonnement des marchés de capitaux.

Cette rénovation de son environnement, la Compagnie Bancaire, entreprise axée sur le marché depuis sa création, l'a toujours souhaitée. Elle s'en féliciterait pleinement si toutes ces réformes avaient simultanément conduit le marché vers sa maturité. Un marché adulte est celui dans lequel les règles du jeu et les comportements seraient les mêmes pour tous ses acteurs, et donc dans lequel les distorsions ré-

glementaires auraient été éliminées. Force nous est de constater que ce n'est pas encore tout à fait le cas.

Dans cet environnement, la Compagnie Bancaire a su faire face. Les résultats qu'elle obtient confirment la justesse de ses choix : spécialisation dans ses métiers, innovation dans les produits et les méthodes de distribution,

efforts constants d'amélioration de la rentabilité, respect d'une éthique exigeante vis-à-vis de ses partenaires et de ses clients.

Dans le même temps, la Compagnie Bancaire, dont les activités étaient demeurées jusque là quasi-exclusivement françaises, a entrepris de se déployer sur les marchés européens. La perspective du marché unique de 1993, la possibilité d'exploiter dans les pays voisins les savoir-faire acquis en France, la capacité de mobiliser des ressources accrues ont convaincu le Directoire que le moment était venu d'élargir l'horizon des activités du Groupe.

La Compagnie Bancaire doit trouver dans cet élargissement le moyen de soutenir un rythme élevé de croissance de ses activités : nouvelle venue sur de vastes marchés, elle peut se donner l'ambition d'y prendre des positions significatives. En quelques années une vingtaine de filiales ont été créées, ou rachetées, sur différents

marchés européens en suivant le schéma habituel du Groupe : autant de filiales que de métiers spécialisés. Les filiales anglaises, en particulier UCB-Group, société rachetée en 1986, et UFB-Humberclyde, société acquise en 1989, donnent sur un marché connu pour sa compétitivité un exemple de l'apport que cette politique doit fournir au dynamisme du Groupe et à ses résultats.

C'est cette double capacité de résistance en France, face à un environnement hostile et de déploiement sur les marchés européens, qu'ont voulu saluer les milieux boursiers en révisant au long de l'année 1989 leur appréciation du titre Compagnie Bancaire et en récompensant ainsi la fidélité de ses actionnaires anciens et nouveaux.

Le Conseil de surveillance, en renouvelant à la fin de l'année 1989 le mandat du Directoire, a salué ces performances et exprimé sa confiance dans sa capacité à aborder les années difficiles qui se présentent et à répondre aux nouveaux défis auxquels la Compagnie Bancaire est confrontée.

Le Conseil de surveillance approuve les projets de résolutions soumis par le Directoire à votre vote dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire et vous invite à les adopter.

Michel François-Poncet

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1989 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions. L'assemblée approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1989 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires approuve le projet d'affectation du bénéfice de l'exercice 1989 présenté par le Directoire. Rappel fait :

- que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1983 à 1988 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs,
- que, par suite de l'émission d'actions nouvelles qui ont été soit libérées par capitalisation de réserves et attribuées gratuitement aux actionnaires en 1985 et 1987, soit souscrites en numéraire au prix de 600 francs chacune en 1986, soit créées par exercice d'options de souscription consenties à des salariés du Groupe, le montant total des dividendes distribués a été élevé à :
 - 104 246 390 francs pour 1985,
 - 117 350 510 francs pour 1986,
 - 140 870 580 francs pour 1987,
 - et 140 885 080 francs pour 1988,

- que 6 292 034 actions nouvelles ont été créées en 1989, dont 2 818 283 par émission le 10 février de titres à souscrire en numéraire au prix de 420 francs chacun, 3 381 940 par émission le même jour de titres attribués gratuitement aux actionnaires et 91 811 par l'exercice d'options de souscription consenties à des salariés, dont 88 902 postérieurement à la date du 10 février, l'assemblée fixe à 10 francs le dividende à verser au titre de l'exercice 1989 à chacune des actions de la Compagnie Bancaire ayant droit à ce dividende. Le total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1989 est ainsi fixé à 203 805 420 francs. L'assemblée affecte le solde du bénéfice de 1989, soit 97 068 292 francs, et le report à nouveau disponible, soit 902 098 francs, de la façon suivante :
 - 889 020 francs à la réserve légale,
 - 14 000 000 francs au fonds de prévoyance,
 - 2 745 349 francs à la réserve provenant de provisions pour investissements libérées,
 - 79 341 208 francs à la réserve provenant de plus-values à long terme,
 - 994 813 francs au report à nouveau.Le dividende sera mis en paiement en espèces à compter du 29 mars 1990 dans les conditions que fixera le Directoire.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires nomme M. Jean-Claude Colli censeur. Les fonctions de M. Colli prendront fin au terme de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1995.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires renouvelle pour six ans le mandat de censeur de M. Jean Forgeot.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires autorise le Directoire à émettre des obligations aux conditions qu'il décidera, en franc ou en devises étrangères, dans la limite d'un total de quatre-vingt dix milliards de francs pour l'ensemble des obligations de la Compagnie Bancaire en cours. Cette autorisation sera valable cinq ans. Elle se substitue à celle de même objet qui avait été donnée par l'assemblée du 21 mars 1989.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires renouvelle l'autorisation donnée au Directoire de procéder à des achats et à des ventes en bourse d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217-2 à 217-9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Le nombre maximum de ses actions que la Compagnie Bancaire pourra détenir est fixé à 10 % du nombre des titres représentant le capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 1 000 francs et le prix minimum de revente à 400 francs par action. Ces prix seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription. L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Directoire pour une période de dix-huit mois. La présente autorisation se substitue à celle de même objet donnée par l'assemblée du 21 mars 1989.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

Informée des dispositions :

- de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales ;
- de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- de la loi n° 89-531 du 2 août 1989 relative à la sécurité et à la transparence du marché financier ;
- et, le cas échéant, des textes réglementaires pris pour leur application ;

l'assemblée des actionnaires décide, sur le rapport du Directoire, de modifier les articles 19 bis, 31, 36, 40, 49 et 67 des statuts. Le texte des articles modifiés est annexé à la présente résolution. Le texte des statuts ainsi amendés sera annexé au procès-verbal des délibérations de l'assemblée.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires donne pouvoir au Directoire d'augmenter le capital social par une ou plusieurs émissions d'actions de numéraire, à libérer soit par des incorporations de réserves, soit par des versements en espèces, et de l'élever à un montant au plus égal à trois milliards cinq cents millions de francs. Elle donne pouvoir au Directoire de fixer les modalités et les dates de ces augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts. Ces pouvoirs sont conférés au Directoire pour une période de cinq ans. Ils se substituent à ceux de même objet qui lui avaient été donnés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1988.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires donne pouvoir au Directoire :

- de procéder en une ou plusieurs fois à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou toute autre procédure à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui seront émis à cet effet en représentation d'une part du capital so-

cial. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, celle d'obligations à bons de souscription d'actions ou toute autre forme autorisée par la loi ;

- de procéder, indépendamment de toute autre émission, à l'émission de bons conférant à leur titulaire le droit de souscrire à des titres représentant une part du capital social puis d'augmenter le capital par émission de ces titres, dont la souscription sera réservée aux titulaires des bons ;
- de procéder à l'émission d'actions assorties de bons donnant le droit de souscrire des actions de la société.

Les émissions de titres représentatifs du capital social créés à la suite des opérations visées ci-dessus ne pourront avoir pour effet, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, ni d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à un milliard de francs ni d'élever ce capital à un montant supérieur à trois milliards cinq cents millions de francs. L'assemblée renonce, au profit des titulaires des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en application des pouvoirs mentionnés ci-dessus, au droit préférentiel des actionnaires de souscrire les titres auxquels ces valeurs donnent droit.



L'assemblée autorise le Directoire à supprimer le droit préférentiel des actionnaires de souscrire les valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution, à condition :

1/ que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions qui sera créée par souscription, conversion, échange, exercice de bon ou toute autre procédure soit au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante qui précèdent le jour du début de l'émission et

qu'en outre le prix d'émission des bons émis seuls, par titre représentatif du capital à créer, soit tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice du ou des bons soit au moins égale à 105 % de cette moyenne ;

2/ que pour les émissions réalisées en France les actionnaires bénéficient, pendant dix jours au moins, de la faculté de souscrire par priorité les valeurs mobilières émises. Cette faculté ne sera pas négociable et devra s'exercer proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire ;

3/ que les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires fassent l'objet d'un placement public. L'assemblée donne pouvoir au Directoire de déterminer la nature des valeurs mobilières à

créer, de fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission, de constater les variations du capital social et de procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts.

Les pouvoirs conférés au Directoire lui sont donnés pour une période de cinq ans, sans préjudice des dispositions plus restrictives fixées par la loi



pour l'émission de certaines valeurs mobilières. Ces pouvoirs se substituent à ceux de même objet qui lui avaient été donnés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1988.

générale extraordinaire du 22 mars 1988.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

● La Ségécé gère et anime le centre commercial Arcades de Noisy-le-Grand (120 magasins).

ANNEXE À LA HUITIÈME RÉSOLUTION*

Article 19 bis : Déclaration des participations égales ou supérieures à 1 % du capital

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, possédant 1 % ou plus du capital ou des droits de vote si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition des actions, doit informer la société de sa participation ainsi que des variations ultérieures de cette participation supérieures à 1 %. L'information doit être communiquée à la société dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions qui constituent l'excédent de la participation sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté lors d'une assemblée et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % du capital ou des droits de vote en font alors la demande.

Article 31 : Représentation de la société

Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de directeur général.

Les actes concernant la société et tous engagements pris en son nom, notamment ceux visés à l'article 41 ci-après, sont signés par le président du Directoire, par tout membre du Conseil de surveillance le titre de directeur général, ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 36 : Organisation du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance élit en son sein un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Il détermine leur rémunération.

A peine de nullité de leur nomination, le président et le vice-président du Conseil de surveillance sont des personnes physiques.

Les fonctions du président doivent prendre fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale ordinaire suivant la date à laquelle il aura atteint l'âge de soixante-huit ans. Toutefois, le Conseil de surveillance, dans une réunion qui suivra cette assemblée, peut, en une ou plusieurs fois, proroger cette limite pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

Le Conseil de surveillance nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les membres du Conseil, soit en dehors d'eux ; dans ce dernier cas, le secrétaire n'a ni voix délibérative, ni voix consultative au sein du Conseil.

Article 40 : Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance reçoivent en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence,

dont le montant, déterminé par l'assemblée générale, demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

Le Conseil de surveillance répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence.

Le Conseil alloue éventuellement une rémunération spéciale au président et au vice-président du Conseil de surveillance.

Il peut lui-même allouer, pour les missions ou mandats confiés à des membres du Conseil de surveillance, des rémunérations exceptionnelles qui sont soumises aux dispositions des présents statuts relatives aux conventions sujettes à autorisation.

Les membres du Conseil de surveillance ne peuvent recevoir aucune autre rémunération que celles prévues au présent article. Toutefois, le Conseil de surveillance peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la société.

Article 49 : Forme et délais de convocation

Les assemblées générales sont convoquées par le Directoire.

A défaut, elles peuvent être également convoquées :

- 1° par le Conseil de surveillance ;
- 2° par les commissaires aux comptes ;
- 3° par un mandataire, désigné en justice, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- 4° par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote, après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de contrôle.



● Des équipes spécialisées de la Compagnie Bancaire veillent à l'entretien des immeubles.





Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les convocations ont lieu quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée. Ce délai est réduit à six jours pour les assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les assemblées prorogées.



● Le centre de Pantin gère 1 425 tonnes d'imprimés pour le Cetelem

appel à l'épargne, dans le bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'assemblée par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer avec clarté et précision l'ordre du jour de la réunion.

Article 67 : Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, soit par la création d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations. Elles sont émises soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission ; elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité ou conférant un droit de vote double dans les assemblées ordinaires ou extraordinaires conformément à la législation en vigueur.

L'assemblée générale extraordinaire statuant aux conditions fixées à l'article 59-1, est seule compétente pour décider une augmentation de capital sur le rapport du Directoire contenant les indications requises par la loi. Toutefois, si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, l'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires. L'assemblée générale peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, notamment le taux d'émission et la date de jouissance, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélatrice des statuts, le tout dans les conditions et selon



les modalités prévues par la loi et les règlements.

Cette délégation est suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf si l'assemblée générale, préalablement à l'offre et pour une durée n'excédant pas un an, a expressément autorisé une augmentation de capital pendant ladite période, et à condition que l'augmentation de capital envisagée n'ait pas été réservée. En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire ordinaires ou privilégiées, les propriétaires des actions antérieurement créées ayant effectué les versements appelés auront, en proportion du montant de ces actions, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, lequel droit s'exercera de la manière et dans les délais déterminés par le Directoire en conformité de la loi et sera négociable pendant la durée de la souscription.

Les propriétaires des actions pourront, à titre individuel, renoncer à leur droit préférentiel de souscription. Les actionnaires disposeront, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'assemblée générale le décide expressément.

Si la souscription, à quelque titre que ce soit, n'a pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le solde est réparti par le Directoire, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Le Directoire pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues dans les conditions prévues par les dispositions légales et celles des textes réglementaires les complétant. Le délai de souscription ne peut être inférieur au délai minimum légal, sauf faculté pour le Directoire de clôturer par anticipation la souscription dès que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible ou que l'augmentation de capital a été intégralement souscrite après renonciation individuelle à leurs droits de souscription d'actionnaires n'ayant pas souscrit.

Toutefois, l'assemblée générale, qui décide l'augmentation de capital, peut écarter l'exercice de ce droit de préférence en se conformant aux conditions

prescrites par les dispositions légales et réglementaires, et notamment à celles de l'article 186 de la loi du 24 juillet 1966.

L'assemblée générale extraordinaire, ou le Directoire agissant en vertu d'une délégation



comme indiqué ci-dessus, pourront décider que l'augmentation de capital social aura lieu par l'émission d'actions avec prime, et dans ce cas, ils pourront fixer librement le montant de la prime et son attribution ou son affectation.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus" et les actionnaires disposant d'un nombre insuffisant de droits de souscription ou d'attribution pour obtenir la délivrance d'un

nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession de droits qui serait nécessaire. Ils ont en outre la faculté de se réunir pour l'exercice de leurs droits, mais sans qu'il puisse jamais, de ce fait, en résulter une souscription ou une attribution indivises.

*Les ajouts par rapport aux statuts approuvés par l'assemblée du 22 mars 1988 sont en caractères gras

● Cardif assure 3 700 000 dossiers de crédit.



S Y N H È S E
F I N A N C I È R E
• D E L A •
C O M P A G N I E
B A N Q U I È R E

POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE

ACTIF ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

NATURE DES ENCOURS DE CRÉDIT

La prépondérance de la distribution de crédit dans les activités du Groupe de la Compagnie Bancaire se traduit dans le bilan consolidé par le poids de l'encours de crédit dans les actifs. A fin décembre 1989, cet encours s'élevait à 175 milliards de francs sur un total de bilan de 221.

Ces concours à l'économie sont constitués en majeure partie de crédits - crédits classiques et comptes permanents - mais également et, pour une part croissante, de crédits-bail et de locations de biens mobiliers ou immobiliers.

Les crédits et crédits-bail restent principalement constitués d'opérations à taux fixe. Celles-ci représentaient, fin 1989, 80 % de l'encours. Toutefois, la volonté des sociétés du Groupe de réduire leur sensibilité à la hausse des taux et l'attrait nouveau de la clientèle entraînent depuis trois ans une croissance plus rapide des crédits à taux variable.

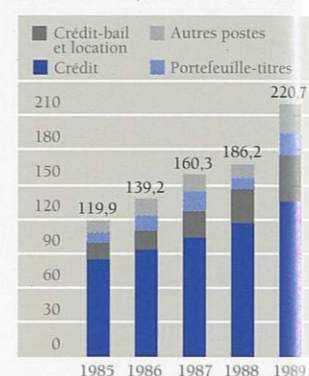
Les opérations réalisées à l'étranger ont connu une accélération de leur développement en 1989. La part de leur encours dans le total des concours du Groupe a doublé entre 1988 et 1989 et atteignait 14 % en fin d'année.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DU GROUPE

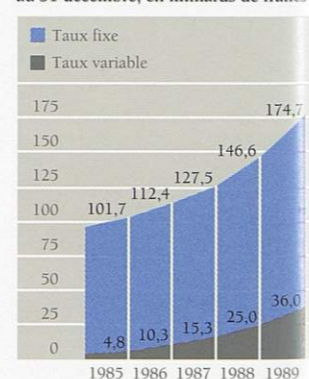
Les opérations en cours se répartissent de façon inégale entre les trois principaux secteurs de crédit : 19 % pour le financement des petites et moyennes entreprises, 23 % pour le crédit à la consommation ou à l'équipement des particuliers, 58 % pour les financements immobiliers. Cette répartition diffère de celle des opérations nouvelles qui ont été mises en place en 1989 (respectivement 22 %, 36 %, 42 % pour les trois mêmes secteurs) à cause de la différence de durée de ces opérations : en moyenne 2 ans pour le Cetelem ; 4,5 ans pour UFB LOCABAIL ; 14,5 ans pour UCB.

Le développement des associations a conduit les sociétés de crédit du Groupe à distribuer ou gérer des crédits pour le compte de sociétés partenaires qui les portent à leur bilan (respectivement 2,3 et 9,3 milliards de francs).

STRUCTURE DE L'ACTIF CONSOLIDÉ au 31 décembre, en milliards de francs



STRUCTURE DE L'ENCOURS au 31 décembre, en milliards de francs

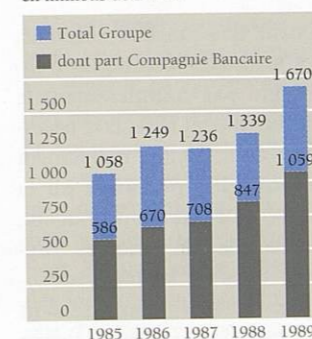


L'épargne collectée par Cardif du fait de la distribution de produits d'assurance ou de capitalisation figure au bilan, pour un montant de 25,4 milliards de francs, sous la rubrique des provisions techniques de compagnies d'assurances. Ses emplois sont constitués principalement par des obligations et, de façon plus marginale, par des placements en actions ou en immeubles et par des prêts. Toutes les activités du Groupe ne se mesurent pas par leurs effets sur le bilan. C'est le cas en particulier de la distribution et de la gestion de SICAV et de fonds communs de placement assurés par Cardif et Cortal : les capitaux gérés, qui représentent 8,5 milliards de francs, appartiennent à la clientèle et ne sont pas mentionnés dans le bilan du Groupe.

LES RÉSULTATS DU GROUPE ET DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le résultat consolidé du Groupe et la part de ce résultat qui revient à la Compagnie Bancaire et qui constitue son bénéfice consolidé peuvent être analysés selon les secteurs d'activité. Ainsi apparaissent les contributions de chacun des secteurs au bénéfice global.

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ en millions de francs



La Compagnie Bancaire possède des parts différentes dans le capital de ses principales filiales. Il en résulte que celles-ci ont un poids relatif différent selon que l'on analyse :

- le bénéfice consolidé du Groupe, auquel toutes ces sociétés concourent pour le montant intégral de leur bénéfice ;
- le bénéfice consolidé de la Compagnie Bancaire, pour le calcul duquel le bénéfice de chaque société est pondéré par le taux de participation, directe ou indirecte, de la Compagnie Bancaire dans le capital de ladite société.

L'analyse des résultats d'exploitation consolidés de 1989 aboutit aux résultats suivants :

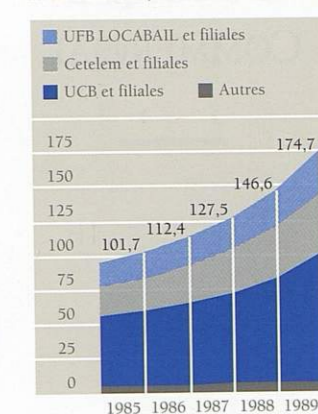
	Total Groupe	Part de la Compagnie Bancaire
UFB LOCABAIL et filiales	19 %	21 %
Cetelem et filiales	29 %	34 %
UCB et filiales	4 %	5 %
Locabail Immobilier et filiales	19 %	9 %
Sinvim et filiales	7 %	4 %
Cardif et filiales	8 %	8 %
Compagnie Bancaire et divers	14 %	19 %

On peut noter en examinant les évolutions récentes :

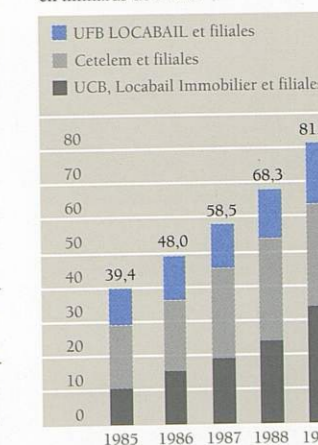
- la progression rapide de la contribution bénéficiaire de Cetelem et de ses filiales ;
- la stabilité de la contribution d'UFB Locabail et de ses filiales ;
- le maintien à un bas niveau de la contribution d'UCB et de ses filiales, les effets des remboursements anticipés et des renégociations de crédits de 1987 et 1988 continuant à se faire sentir ;
- une fluctuation de la contribution de Sinvim et de ses filiales ainsi que de celle de la Compagnie Bancaire et des activités diverses, qui ont toutefois connu ces dernières années des niveaux élevés.

La contribution de la Compagnie Bancaire est constituée par le profit qu'elle retire de ses opérations de refinancement, pour lesquelles elle tire avantage de l'importance de ses interventions et de la qualité de sa signature.

ENCOURS DE CRÉDIT PAR SOCIÉTÉS au 31 décembre, en milliards de francs



OPÉRATIONS NOUVELLES DE CRÉDIT PAR SOCIÉTÉS en milliards de francs



LA GESTION DU RISQUE COMMERCIAL

LES MÉTHODES DE MAÎTRISE DU RISQUE

Le métier de prêteur ne consiste pas seulement à distribuer du crédit, mais aussi à recouvrer les capitaux prêtés. Les établissements de crédit doivent donc maîtriser le risque de défaut qui s'attache à leurs créances. C'est-à-dire sélectionner pour limiter les impayés et les traiter lorsqu'ils apparaissent.

La sélection est un des éléments du savoir-faire traditionnel du Groupe, mais elle a été rendue plus efficace par le développement de techniques statistiques qui permettent de noter les caractéristiques d'une demande de crédit, par référence aux caractéristiques et au déroulement des dossiers antérieurs, et d'apprécier la probabilité d'une défaillance du postulant. De même contribuent à la diffusion du savoir-faire les systèmes-experts qui visent à reproduire le processus d'analyse des risques d'un expert du secteur concerné. Parce qu'ils améliorent le discernement, ces instruments permettent de prendre des risques réfléchis dans la distribution de crédits à des catégories élargies de clientèle. La sélection ainsi effectuée, en élevant la qualité des créances acquises, est la première garantie contre le risque de défaut.

Quelle que soit leur efficacité, les méthodes statistiques n'éliminent pas complètement le risque. Il peut donc être nécessaire de le limiter, notamment lorsque l'importance ou la durée de l'opération l'exigent, par la prise de garanties : hypothèques sur les biens immobiliers financés, nantissement des matériels ou cautions pour les crédits aux entreprises, propriété du bien mis à disposition dans le cas des crédits-bail.

Le risque d'impayé, lorsqu'il apparaît, doit être traité sans retard. Les sociétés du Groupe ont mis en place des services de recouvrement amiable ou de gestion après-vente qui opèrent des interventions personnalisées auprès des débiteurs, aussitôt après la phase des relances automatiques, et régularisent rapidement la plupart des dossiers traités : au Cetelem ou à UFB LOCABAIL, plus de la moitié des dossiers ayant connu un incident de paiement sont régularisés à l'amiable dans les trente jours qui suivent leur prise en charge par ces services. Deux ou trois mois plus tard, près de 95 % des dossiers ont repris un cours normal et seulement 5 % seront transmis aux services contentieux. Une action prompte et personnalisée, outre qu'elle est plus efficace, préserve mieux la relation mutuelle du prêteur et de l'em-

prunteur et limite les frais administratifs qui s'attachent aux procédures contentieuses. Celles-ci ne sont donc engagées qu'en dernier ressort. A ce stade le recouvrement est devenu incertain et la créance est généralement provisionnée.

ANALYSE DE LA CHARGE DU RISQUE

La défaillance de l'emprunteur entraîne dans les comptes du prêteur :

- une dotation aux provisions pour créances douteuses lorsque cette défaillance est probable ;
 - l'enregistrement d'une perte, lorsque cette défaillance devient certaine ou quasi-certaine pour tout ou partie du prêt.
- Un établissement de crédit peut et doit constituer des provisions pour créances douteuses dès que le risque d'insolvabilité de certains clients devient manifeste. Cette procédure permet une répartition convenable de la charge du risque dans le temps. Les méthodes de provisionnement varient selon les sociétés et les types de crédit. De façon générale, les provisions sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux mais l'opportunité et le montant de la provision sont déterminés

au cas par cas, après considération des sûretés éventuelles.

Dans le Groupe, la charge globale du risque a augmenté plus rapidement que les encours depuis le début des années 1980, mais cette croissance s'est infléchie au cours des deux dernières années. En 1989, la charge moyenne du risque ne représentait que 0,8 % de l'encours de crédit, soit un niveau relativement faible. L'encours des créances impayées représentait 5,1 % de l'encours total.

La charge du risque diffère selon les secteurs d'activité ; ses évolutions résultent :

- de l'effet de la conjoncture économique sur la situation de la clientèle de particuliers ou d'entreprises et sur la valeur des gages ;
 - de l'évolution du cadre réglementaire et législatif qui peut modifier les procédures de recouvrement ;
 - du développement de nouveaux crédits à plus forte marge mais à risque plus élevé ;
 - du perfectionnement des techniques d'analyse du risque et de l'efficacité accrue des services de recouvrement. Cette efficacité se traduit également par la diminution relative du coût de ces services par rapport à l'encours de crédit.
- Dans le secteur du financement de l'équipement professionnel, la charge du risque était revenue en 1986, 1987 et 1988 à un niveau modéré. Elle

a légèrement augmenté en 1989, tout en restant inférieure aux niveaux enregistrés au milieu des années quatre-vingts. Le pourcentage d'impayés à 30 jours se maintient à un niveau historiquement bas. Les progrès réalisés ces dernières années en matière de sélection des factures acquises ont permis d'enregistrer une nouvelle réduction de la charge du risque de l'activité d'affacturage.

L'endettement croissant des particuliers et le développement du risque lié aux produits nouveaux avaient dégradé en 1987 et 1988 la qualité des créances. Les mesures prises depuis deux ans à Cetelem et à Cofica en matière de sélection des risques et d'organisation des services de recouvrement, notamment la mise en place de nouveaux scores et l'accélération du traitement des impayés, ont permis d'enregistrer en 1989 une limitation de la progression du taux d'impayés sur encours et une diminution sensible de la charge du risque, la couverture des impayés par les provisions se maintenant à un niveau satisfaisant.

La charge du risque constatée à l'UCB en 1989 tend à se stabiliser après la montée enregistrée depuis 1986. Cette montée s'explique par les remboursements anticipés de 1987 et 1988 qui ont fait disparaître une partie de l'encours de

bonne qualité, par le développement des financements de travaux, plus risqués, et par les incidents de paiement qui surviennent actuellement sur certains dossiers acceptés entre 1980 et 1985, période d'argent cher. L'amélioration de la qualité des dossiers, obtenue depuis 1986 grâce à l'affinement des outils d'analyse et à une sélection accrue, a permis la stabilisation de la charge du risque observée cette année. Toutefois, l'allongement des procédures a entraîné un accroissement de l'encours des impayés. Le renforcement des règles de sélection des crédits distribués aux promoteurs a permis depuis cinq ans une régression rapide de la charge du risque puis sa stabilisation à un niveau modéré. Enfin, pour les crédits consentis par la filiale britannique, UCB Group, la baisse de la charge du risque observée depuis l'acquisition de la société se poursuit. Elle est liée à la très forte croissance de l'encours, à l'arrêt de l'activité de financement des équipements professionnels, et à la qualité de la sélection et des hypothèques prises.

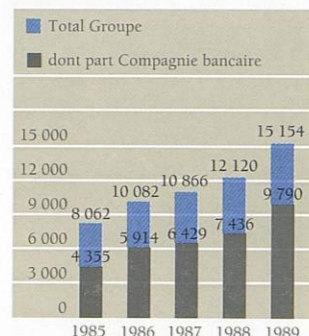
LES RESSOURCES

LES FONDS PROPRES

Les fonds propres du Groupe ont augmenté de 17 % par an en moyenne depuis 5 ans et atteignent à présent 15 milliards de francs (plus-values latentes non comprises).

L'augmentation de ces fonds propres résulte principalement de la mise en réserve d'une fraction importante des bénéfices, afin d'autofinancer la croissance. Toutefois l'importance du développement que la Compagnie Bancaire poursuit à l'étranger depuis quelques années, par acquisitions ou créations, l'a conduite à augmenter également ses fonds propres par apports extérieurs en numéraire : elle a obtenu de ses actionnaires en 1989 un apport de 1,2 milliard de francs.

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS au 31 décembre, après répartition, en millions de francs



Le montant élevé des fonds propres permet de respecter largement les contraintes que constituent les différents ratios de solvabilité. Au 30 juin 1989,

le ratio réglementaire de couverture des risques s'établissait à 11,0 % ; hors les titres subordonnés en place (3,8 milliards de francs) il eut été de 8,3 % ; le ratio Cooke, calculé selon les règles qui seront en vigueur à partir du 31 décembre 1992, était au 30 juin 1989 de 11,4 %, et hors titres subordonnés de 8,7 %. Par ailleurs, les sociétés du Groupe ont sur la clientèle des engagements très divisés qui leur permettent de satisfaire très largement aux normes de division des risques. Malgré l'importance de ses fonds propres, le Groupe s'astreint à leur assurer une forte rentabilité, afin de satisfaire ses actionnaires et de défendre son rang sur les marchés de capitaux, notamment étrangers, où les agents sont particulièrement attentifs à la qualité des intervenants. Le poids relatif et la rentabilité de ses fonds propres situent le Groupe de la Compagnie Bancaire dans la partie haute du classement des établissements financiers et bancaires internationaux, au niveau des banques suisses et anglo-saxonnes, et lui permettent d'obtenir des agences spécialisées des notes élevées pour ses émissions :

Émission	Moody's	Standard & Poor's	ADEF
Long terme	Aa2	AA+	AA1
Court terme	P1	A1+	T1

Le Groupe a investi une partie des fonds propres dont il dispose dans un patrimoine immobilier parmi lequel il faut compter les principaux immeubles de bureaux qu'il occupe. La valeur comptable de ce patrimoine immobilier est de 6,0 milliards de francs ; sa valeur réelle peut être estimée à 12,8 milliards de francs. Ce patrimoine, par les revenus qu'il procure et les plus-values potentielles qu'il génère, assure aux fonds propres une bonne rentabilité qui n'apparaît pas complètement dans les comptes et contribue à leur protection contre la dépréciation monétaire.

Bien qu'elles se soient principalement développées par autofinancement, les sociétés cotées du Groupe autres que Locabail Immobilier, que son statut de Sicomi soumet à une règle particulière, ont appliqué depuis leur introduction en Bourse une politique de distribution qui vise à faire croître le revenu de leurs actionnaires : elles versent chaque année un dividende fixe (10 francs + 5 francs d'avoir fiscal) mais procèdent périodiquement, selon l'évolution de leurs résultats et en fonction de l'éro-

sion monétaire, à des distributions gratuites d'actions libérées par capitalisation de réserves.

LA POLITIQUE DE REFINANCEMENT : COUVERTURE EN LIQUIDITÉ

Ne collectant pas de dépôts auprès du public, la Compagnie Bancaire se procure une part importante de ses ressources sur les marchés. Son premier objectif est donc de préserver son Groupe de tous les incidents, et notamment d'une crise de liquidité, susceptibles de troubler le fonctionnement régulier de ces marchés. Les encours sont donc généralement couverts en liquidité jusqu'à leur extinction par la mise en place de ressources de même durée et de même profil d'amortissement.

La plupart des encours de crédit à court terme, notamment les financements sur découvert autorisé, présentent un caractère permanent malgré leur amortissement rapide. Ils sont le plus souvent refinancés par des emprunts obligataires à taux variable, qui fournissent à la fois une couverture en liquidité et une ressource indexée. Les ressources effectivement mises en place sont complétées par des ressources potentielles,

les garanties de liquidité négociées auprès des banques : stand-by, pools, MOFF (Multiple Option Financing Facility), RUF (Revolving Underwriting Facility), NUF (Notes Underwriting Facility ou garantie de prise ferme de titres de créances négociables), ... Le Groupe s'oblige en effet à disposer à tout moment des moyens de financer pendant au moins six mois sans aucun recours aux marchés un encours de crédit supposé maintenu constant par un flux d'opérations nouvelles équivalent à l'amortissement des opérations en cours.

La Compagnie Bancaire effectue de façon très régulière plusieurs mesures de la liquidité de la trésorerie du Groupe :

- le ratio prudentiel de ressources permanentes, instauré par la Banque de France, prévoit qu'un établissement de crédit doit disposer de fonds propres ou de ressources ayant une durée résiduelle supérieure à 5 ans à hauteur de 60 % de ses emplois à plus de 5 ans. La Compagnie Bancaire satisfait largement ce ratio (137 % fin 1989).

- le coefficient de liquidité à six mois, qui compare à l'encours consolidé le total des ressources d'une durée résiduelle supérieure à six mois, est le principal indicateur de gestion de la Compagnie Bancaire. La politique de couver-

ture précédemment décrite correspond à un ratio en permanence supérieur à 100 %. Fin 1989, ce ratio était de 126 %.

- le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établit pour chacune des sociétés du Groupe nettement au-dessus du minimum de 100 % imposé par la Commission Bancaire : 541 % pour la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1989.

LA POLITIQUE DE REFINANCEMENT : COUVERTURE EN TAUX ET EN DEVICES

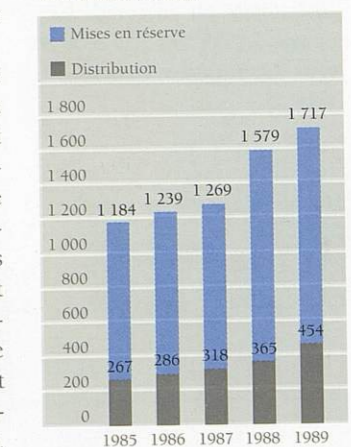
Le deuxième objectif de la politique de refinancement suivie par la Compagnie Bancaire consiste à préserver sa capacité bénéficiaire des fluctuations de taux d'intérêt et de taux de change.

Un établissement de crédit qui prêterait à long terme et à taux fixe et se refinancerait à court terme ou à taux variable s'exposerait à un risque à la hausse des taux. En effet, lors du renouvellement du prix de ses ressources, ce prix pourrait avoir augmenté, ce qui réduirait la marge. Une hausse de taux se traduirait également par une diminution de la valeur actualisée de ses actifs.

Cette diminution engendrerait des pertes si l'établissement devait vendre quelques-uns de ses actifs pour faire face à une crise de liquidité.

Le Groupe choisit, par prudence, de protéger la marge de ses opérations de crédit contre des variations futures des taux de ses ressources. Toutefois, le plafond que la loi impose dans de nombreux cas aux pénalités exigibles d'un emprunteur en cas de remboursement anticipé du crédit ne permet pas de réaliser une couverture en taux parfaite et symétrique. Aussi, le Groupe équilibre en taux les encours de crédit et ceux des ressources qui les refinancent selon des modalités adaptées à la nature des crédits, c'est-à-dire leur taux (fixe, révisable, indexé), et à leur profil d'amortissement probable.

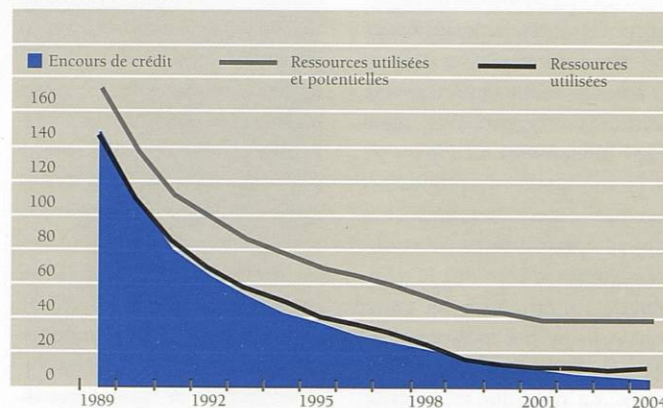
AFFECTATION DU RÉSULTAT NET en millions de francs



Cette politique de couverture en taux conduit à refinancer les emplois à taux fixe par des ressources à taux fixe de même durée financière, les crédits à taux référencé soit par des ressources à taux fixe de courte durée dont l'échéance coïncide avec celle de la révision du taux du crédit, soit le plus souvent par des emprunts obligataires à taux variable ou révisable, ayant dans la mesure du possible la même référence d'indexation, qui fournissent également la couverture en liquidité.

La politique d'adossement, allée à la part prépondérante des emplois soit forfaités, soit indexés et refinancés par emprunts obligataires, a pour conséquence que la couverture en liquidité est en grande partie assurée dès lors que celle en taux est réalisée. Cependant,

COUVERTURE EN LIQUIDITÉ
en milliards de francs



l'utilisation des nouveaux instruments financiers et en particulier des swaps, qui dissocient la liquidité et la garantie de taux, ainsi que le développement des encours indexés, qui ne peuvent pas toujours être refinancés par des ressources absolument identiques, distendent ce lien entre couverture en liquidité et couverture en taux.

Les sociétés du Groupe se déchargent sur la Compagnie Bancaire du risque de taux résiduel qui, malgré la politique de couverture, peut résulter de l'impossibilité de trouver des refinancements parfaitement adéquats aux besoins nés de l'activité. Une gestion active du risque de taux requiert une mesure permanente du "gap de taux", c'est-à-dire de l'écart entre les emplois et les ressources à taux fixe. Elle suppose également que soient me-

surées la valeur actuelle nette du bilan consolidé et la sensibilité de cette valeur au niveau et à l'ouverture de la gamme des taux d'intérêt. Ces informations permettent de gérer le risque de taux résiduel et son éventuelle couverture par les nouveaux instruments financiers.

Le risque de change apparaît lorsqu'un crédit libellé dans une devise est refinancé dans une autre, ce qui expose l'établissement de crédit à une contraction de sa marge bénéficiaire en cas d'évolution défavorable du taux de change entre ces devises. Le Groupe se couvre contre ce risque en adossant ses encours à des ressources libellées dans la même devise, grâce à un usage intensif des swaps. Cette politique de couverture en devises s'ajoute à celles de couverture en liquidité et en taux.

LA STRUCTURE DES RESSOURCES

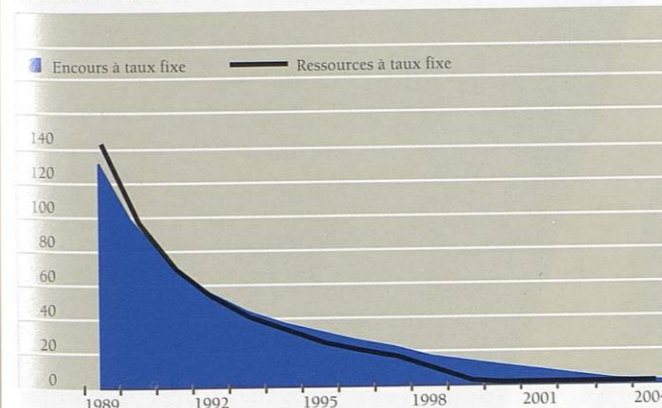
La structure des ressources nécessaires à la Compagnie Bancaire est largement déterminée par celle des prêts distribués par ses filiales et par sa politique de couverture en liquidité, en taux et en devises. Le souci de la diversification des ressources et celui de leur collecte au moindre coût conduisent la Compagnie Bancaire à intervenir sur tous les marchés de capitaux français et étrangers et à négocier des accords avec différents partenaires bancaires.

Dans la plupart des cas, le refinancement des opérations de crédit est assuré de façon centralisée par la Compagnie Bancaire qui tire avantage de l'importance de ses interventions et de la qualité de sa signature. Les filiales peuvent néanmoins emprunter elles-mêmes sur les marchés pour satisfaire une partie de leurs besoins, ces opérations étant conduites par la Compagnie Bancaire. La diversité des signatures permet d'élargir la gamme des instruments utilisés : billets de trésorerie, bons des sociétés financières...

Les emprunts obligataires, émis en franc ou en devises, représentent une part importante (29 %) des ressources du Groupe. Largement développés en période de contrôle

quantitatif du crédit pour leur caractère désencadrant, ils sont désormais la principale ressource à moyen et long terme, en francs et surtout en devises, face à un marché monétaire dont le compartiment long est réduit en France et inexistant à l'étranger. L'encours d'emprunts obligataires à taux variable ou révisable s'est accru au rythme rapide du développement des crédits indexés qu'il refinance. Enfin, les titres obligataires constituent des instruments élaborés : obligations à bon de souscription d'actions ou d'obligations, obligations assimilables, titres subordonnés. Les certificats hypothécaires refinancés par la Caisse de Refinancement Hypothécaire sur des ressources obligataires sont un substitut intéressant au marché hypothécaire qui s'est considérablement rétréci.

SENSIBILITÉ AUX FLUCTUATIONS DE TAUX
en milliards de francs



La Compagnie Bancaire intervient largement sur le marché monétaire, par tous les types de papier (pensions, B.O.N., T.C.N., ...) et pour toutes les durées. Elle privilégie cependant les titres de créances négociables, en particulier les certificats de dépôt, pour les durées supérieures à deux ans sur lesquelles la préférence des investisseurs va aux instruments négociables. Les ressources monétaires représentent 47 % du total, dont 21 % de titres de créance négociables. Une partie de ces interventions est faite dans le cadre d'accords de financement, notamment par tirages sur les MOFF ou les NUF négociées avec des banques françaises et étrangères.

Enfin, le souci de diversifier ses ressources et de se garantir face à d'éventuels troubles du fonctionnement des marchés

conduit la Compagnie Bancaire à négocier des accords bancaires permanents. Certains accords donnent effectivement lieu à des emprunts. D'autres correspondent à des ressources qui restent généralement non utilisées mais auxquelles la Compagnie Bancaire peut recourir à tout moment. Ces différents accords manifestent les relations étroites que la Compagnie Bancaire entretient avec ses différents partenaires financiers, et notamment avec les principales banques des places de Paris et de Londres.

De plus en plus la Compagnie Bancaire utilise les nouveaux instruments financiers, en complément des financements traditionnels pour adapter les ressources disponibles aux be-

soins, pour s'assurer une couverture plus adéquate ou pour abaisser ses coûts de refinancement, mais jamais de façon spéculative. Les swaps de taux permettent de transformer des ressources à taux fixe en ressources à taux variable, les swaps de devises de refinancer sur les marchés internationaux de capitaux des emplois en franc ou en sterling, les FRA d'arbitrer entre le MATIF et le marché monétaire pour lever sans risque mais à moindre coût une partie des ressources recherchées.

STRUCTURE DU REFINANCEMENT DE L'ENCOURS CONSOLIDÉ

en %	1985	1986	1987	1988	1989
Fonds propres, quasi fonds propres et excédent de ressources diverses	14,5	13,0	11,5	9,6	11,5
Emprunts obligataires	22,4	20,8	19,6	28,0	28,7
Accords bancaires	21,4	15,5	10,5	7,7	6,5
Marché interbancaire	16,9	24,9	32,3	26,9	26,3
Titres de créances négociables	1,0	4,1	10,9	18,3	20,5
Marché hypothécaire	23,8	21,7	15,2	9,5	6,5

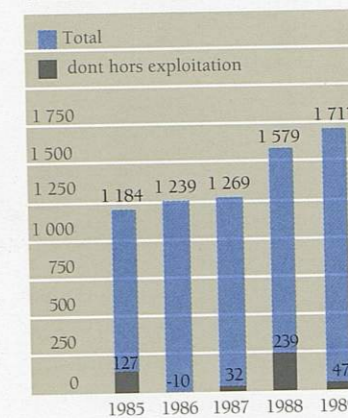


C O M P T E S C O N S O L I D É S

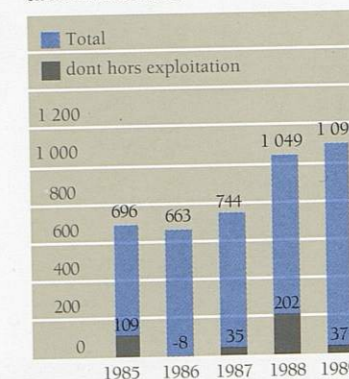
Le résultat net consolidé de l'ensemble du Groupe, déterminé après imputation des charges et provisions ainsi que de l'impôt, s'établit en 1989 à 1 717 millions de francs, dont 47 de résultat hors exploitation.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, établi après déduction de la part du bénéfice des filiales qui revient aux actionnaires minoritaires est de 1 096 millions de francs, dont 37 de résultat hors exploitation.

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
DU GROUPE
en millions de francs



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
en millions de francs



BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

ACTIF	1985	1986	1987	1988	1989
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	5 832	8 224	7 940	9 779	11 139
Comptes à vue	1 896	1 872	1 466	2 971	1 566
Comptes et prêts à échéance	3 936	6 352	6 474	6 808	9 573
Concours à la clientèle	101 721	112 403	127 526	146 604	174 713
Crédits	84 831	92 079	103 013	114 936	134 075
Immobiliers	55 914	60 205	66 406	75 149	92 070
A l'équipement des entreprises	9 209	9 106	8 589	8 237	8 057
A l'équipement des ménages	19 708	22 768	28 018	31 550	33 948
Crédits-bails et locations	15 065	18 179	21 874	28 667	37 588
Matériels donnés en crédit-bail	10 298	12 358	14 899	19 573	26 554
Matériels donnés en location	759	1 187	1 455	1 678	2 003
Immeubles donnés en crédit-bail	1 876	2 095	2 549	3 130	4 093
Immeubles donnés en location	2 132	2 539	2 971	4 286	4 938
Participation à des opérations de promotion immobilière	1 255	1 383	1 485	1 405	1 204
Prêts participatifs	119	82	70	88	35
Affacturage	451	680	1 084	1 508	1 811
Comptes de régularisation et débiteurs divers	3 114	4 514	6 106	7 349	11 298
Titres de participation et de placement	8 163	12 846	17 212	20 877	21 702
Obligations	4 365	6 707	11 136	13 757	12 494
Actions ou parts de sociétés	1 474	1 218	1 782	2 001	2 694
Sicav et FCP	2 324	4 921	4 294	5 119	6 514
Immobilisations	1 093	1 211	1 516	1 625	1 845
Total de l'actif	119 923	139 198	160 300	186 234	220 697

HORS BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS	1985	1986	1987	1988	1989
(en millions de francs)					
Engagements reçus d'établissements de crédit et d'institutions financières	14 812	22 025	28 207	36 731	39 712
Engagements d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres vendus à réméré	ND	ND	151	874	2 239
Swaps et autres instruments financiers à terme	ND	ND	9 610	16 781	25 194

C O M P T E S

(cinq derniers exercices, en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

PASSIF	1985	1986	1987	1988	1989
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	64 848	70 783	75 400	63 260	70 617
Comptes à vue	174	180	125	543	656
Comptes et emprunts à échéance	64 674	70 603	75 275	62 717	69 961
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	14 743	22 845	35 497	52 897	66 030
Comptes à vue	626	969	1 364	1 534	1 622
Comptes et emprunts à échéance	1 497	5 228	14 621	27 030	36 188
Certificats de dépôt et bons de caisse	586	3 889	11 613	22 832	32 837
Billets de trésorerie et bons des sociétés financières	497	835	2 344	3 131	2 067
Autres	414	504	664	1 067	1 284
Fonds de répartition CFEC	3 942	3 975	3 354	3 077	2 841
Provisions techniques des compagnies d'assurance	8 678	12 673	16 158	21 346	25 379
Comptes de régularisation et créditeurs divers	10 324	12 642	14 152	14 771	17 219
Emprunts obligataires	21 666	22 566	24 105	39 104	47 739
Emprunts subordonnés	-	-	-	3 712	3 658
Titres subordonnés remboursables	-	-	-	2 500	2 500
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	1 212	1 158
Emprunts et titres participatifs	280	280	280	280	280
Fonds propres	8 062	10 082	10 866	12 120	15 154
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	3 707	4 168	4 437	4 684	5 364
Part de la Compagnie Bancaire	4 355	5 914	6 429	7 436	9 790
Total du passif	119 923	139 198	160 300	186 234	220 697

ENGAGEMENTS DONNÉS	1985	1986	1987	1988	1989
(en millions de francs)					
Engagements donnés à des établissements de crédit et à des institutions financières	130	239	609	1 125	651
Engagements en faveur de la clientèle	14 908	21 278	21 533	31 547	34 861
Titres achetés à réméré	ND	ND	-	-	-
Swaps et autres instruments financiers à terme	ND	ND	9 343	14 341	24 797

C O N S O L I D É S

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

	1985	1986	1987	1988	1989
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	6 048	7 032	7 560	7 871	9 049
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 159	+ 135	+ 167	+ 395	+ 291
- Charges d'exploitation	- 4 205	- 4 969	- 5 749	- 6 375	- 7 021
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	+ 2	+ 28	+ 31	+ 63
Résultat brut d'exploitation du Groupe	2 002	2 200	2 006	1 922	2 382
- Impôt	- 944	- 951	- 770	- 583	- 712
Résultat net d'exploitation du Groupe	1 058	1 249	1 236	1 339	1 670
- Part des tiers associés dans les filiales	- 472	- 579	- 528	- 492	- 611
Part de la Compagnie Bancaire	586	670	708	847	1 059
Résultat brut hors exploitation du Groupe	175	11	44	246	74
- Impôt	- 48	- 21	- 12	- 7	- 27
Résultat net hors exploitation du Groupe	127	- 10	32	239	47
- Part des tiers associés dans les filiales	- 18	+ 2	+ 3	- 37	- 10
Part de la Compagnie Bancaire	109	- 8	35	202	37
Résultat net total du Groupe	1 185	1 239	1 268	1 579	1 717
- Part des tiers associés dans les filiales	- 490	- 577	- 525	- 530	- 621
Part de la Compagnie Bancaire	695	662	743	1 049	1 096

Contribution des secteurs à la formation du résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire

	1985	1986	1987	1988	1989
(en millions de francs)					
Équipement des entreprises	125	159	174	209	223
Équipement des particuliers	190	227	248	300	359
Crédits immobiliers	81	100	53	13	54
Crédits-bails et investissements immobiliers	41	49	71	82	93
Promotion immobilière	-	3	17	20	46
Assurances	29	48	70	65	85
Compagnie Bancaire et divers	120	84	75	158	199
Résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire	586	670	708	847	1 059

(en millions de francs)

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES DE 1989

	Charges	Produits
Résultat d'exploitation		
Produits et charges des opérations commerciales	19 793	28 842
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	2 901	20 966
Intérêts et commissions sur les crédits		17 430
Immobiliers		10 612
A l'équipement des entreprises		1 260
A l'équipement des ménages		5 558
Intérêts des comptes de la clientèle, des certificats de dépôt et assimilés	2 901	
Loyers nets des immeubles et matériels en crédit-bail		3 536
Immeubles		619
Matériels		2 917
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	14 986	3 730
Intérêts et commissions versés	10 022	
Intérêts et charges des emprunts obligataires et assimilés	4 964	
Intérêts et commissions perçus		3 730
Opérations d'assurance	1 737	2 311
Produits des placements externes		1 961
Produits techniques		350
Intérêts crédités aux provisions techniques	1 737	
Autres opérations ou activités courantes	169	1 835
Produits des opérations de promotion immobilière		217
Produits des opérations de location simple		641
Produits des prestations de services		508
Produits accessoires, pertes et profits divers	169	469
Revenus du portefeuille-titres		292
Revenus d'obligations		183
Revenus d'actions ou de parts de sociétés		109
Charges d'exploitation	7 021	
Frais généraux	5 219	
Frais de personnel	2 417	
Impôts et taxes	357	
Autres frais généraux	2 445	
Dotations aux comptes d'amortissements	227	
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques	1 373	
Mouvements sur autres provisions pour pertes et charges	78	
Participation et intéressement des salariés	124	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		63

Résultat hors exploitation

Mouvements des provisions sur titres	1	
Plus ou moins-values sur cessions de titres de participation ou immobilisations	70	164
Écarts d'acquisition	56	
Pertes et profits divers		36

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'UFB LOCABAIL

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

ACTIF	1985	1986	1987	1988	1989
Caisse, Instituts d'émission, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	3 298	3 860	3 432	2 994	3 258
Concours à la clientèle	19 060	20 584	22 627	25 506	32 488
Crédits à l'équipement	8 910	8 858	8 365	8 089	8 949
Matériels donnés en crédit-bail	9 100	10 458	12 342	14 985	20 161
Matériels donnés en location	599	963	1 301	1 578	1 939
Affacturage	451	305	619	854	1 439
Prêts participatifs	335	239	-	-	-
Chèques et effets à l'encaissement	1 204	2 190	2 501	2 466	3 058
Comptes de régularisation et divers	490	528	869	914	1 068
Titres de participation et de placement	119	161	94	172	302
Immobilisations	198	211	210	607	640
Total de l'actif	24 704	27 773	29 733	32 659	40 814

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1985	1986	1987	1988	1989
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	1 082	1 218	1 254	1 277	1 430
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 12	+ 16	-	+ 14	+ 12
- Charges d'exploitation	- 701	- 743	- 770	- 813	- 1 021
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	+ 2	+ 3	+ 4	+ 5
Résultat brut d'exploitation	393	493	487	482	426
- Impôt	- 200	- 237	- 221	- 174	- 90
Résultat net d'exploitation	193	256	266	308	336
- Part des tiers associés dans les filiales	+ 2	+ 3	- 1	- 2	- 8
Part de l'UFB LOCABAIL	195	259	265	306	328
Résultat net hors exploitation	46	- 2	15	125	2
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	+ 8
Part de l'UFB LOCABAIL	46	- 2	15	125	10
Résultat net total	239	254	281	433	338
- Part des tiers associés dans les filiales	+ 2	+ 3	- 1	- 2	-
Part de l'UFB LOCABAIL	241	257	280	431	338

C O M P T E S

(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

PASSIF	1985	1986	1987	1988	1989
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	15 862	17 841	19 293	22 375	28 338
Comptes d'entreprises, particuliers et divers	432	411	525	668	1 014
Comptes exigibles après encaissement	1 339	2 175	2 728	1 763	2 375
Comptes de régularisation et divers	1 753	1 865	2 198	2 190	2 479
Emprunts obligataires	3 350	3 244	2 844	2 750	2 672
Emprunts participatifs	430	430	130	133	133
Fonds propres	1 538	1 807	2 015	2 780	3 803
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	25	10	22	7	316
Part de l'UFB LOCABAIL	1 513	1 797	1 993	2 773	3 487
Total du passif	24 704	27 773	29 733	32 659	40 814

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1989

	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales	2 626	4 056
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	62	3 385
Intérêts et commissions sur les crédits		1 249
Intérêts comptes clientèle, certificats de dépôt et assimilés	62	
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail		2 136
Autres opérations ou activités courantes	21	303
Produits des opérations de location simple		221
Prestations de services, accessoires et divers	21	82
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 543	368
Revenus du portefeuille-titres		12
Charges d'exploitation	1 021	
Frais généraux	755	
Charges de personnel	362	
Impôts et taxes	44	
Autres frais généraux	349	
Dotations aux comptes d'amortissements	17	
Pertes et dotations aux provisions pour risques et charges	219	
Participation et intéressement des salariés	30	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		5
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	426	
Total	4 073	4 073

C O N S O L I D É S

COMPTES CONSOLIDÉS DE CETELEM

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

ACTIF	1985	1986	1987	1988	1989
Caisse, Instituts d'émission, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	3 259	2 020	2 194	2 149	2 168
Concours à la clientèle	20 903	24 255	30 313	35 905	39 512
Crédits à l'équipement des ménages	19 621	22 668	27 937	31 449	33 853
Matériels donnés en crédit-bail	1 122	1 363	2 240	4 375	5 586
Matériels et immeubles donnés en location	160	224	136	81	73
Comptes de régularisation et divers	505	519	590	966	749
Titres de participation et de placement	121	127	210	304	378
Immobilisations	261	278	286	472	516
Total de l'actif	25 049	27 199	33 593	39 796	43 323

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1985	1986	1987	1988	1989
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	2 024	2 304	2 614	3 053	3 251
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 8	+ 16	+ 9	+ 11	+ 9
- Charges d'exploitation	- 1 464	- 1 678	- 2 025	- 2 401	- 2 452
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	+ 24	+ 27	+ 33
Résultat brut d'exploitation	568	642	622	690	841
- Impôt	- 284	- 294	- 252	- 283	- 353
Résultat net d'exploitation	284	348	370	407	488
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	+ 2	+ 4
Part de Cetelem	284	348	370	409	492
Résultat net hors exploitation	3	- 1	1	12	11
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	-
Part de Cetelem	3	- 1	1	12	11
Résultat net total	287	347	371	419	499
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	+ 2	+ 4
Part de Cetelem	287	347	371	421	503

C O M P T E S

(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

PASSIF	1985	1986	1987	1988	1989
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	18 517	20 374	25 528	29 911	32 856
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	39	49	241	446	319
Comptes de régularisation et divers	851	1 091	1 272	1 186	1 522
Emprunts obligataires	4 076	3 807	4 349	5 027	4 957
Emprunts subordonnés (TSR)	-	-	-	500	500
Fonds propres	1 566	1 878	2 203	2 726	3 169
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	1	1	2	7	23
Part de Cetelem	1 565	1 877	2 201	2 719	3 146
Total du passif	25 049	27 199	33 593	39 796	43 323

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1989

	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales	3 753	7 004
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	32	6 396
Intérêts et commissions sur les crédits		5 554
Intérêts comptes clientèle, certificats de dépôt et assimilés	32	
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail		842
Autres opérations ou activités courantes	42	217
Produits des opérations de location simple		10
Prestations de services, accessoires et divers	42	207
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 679	391
Revenus du portefeuille-titres		9
Charges d'exploitation	2 452	
Frais généraux	1 864	
Charges de personnel	683	
Impôts et taxes	125	
Autres frais généraux	1 056	
Dotations aux comptes d'amortissements	27	
Pertes et dotations aux provisions pour risques et charges	516	
Participation et intéressement des salariés	45	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		33
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	841	
Total	7 046	7 046

C O N S O L I D É S

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BÂTIMENT

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

ACTIF	1985	1986	1987	1988	1989
Caisse, Instituts d'émission, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	2 948	4 556	3 006	4 157	2 606
Concours à la clientèle	55 848	61 355	67 916	77 290	94 793
Crédits	55 554	59 982	66 305	75 075	91 088
Immobiliers	55 554	59 893	66 234	75 018	91 039
A l'équipement	-	89	71	57	49
Crédits-bails et locations	60	737	865	1 381	3 004
Matériels donnés en crédit-bail	-	454	246	138	806
Immeubles donnés en crédit-bail	60	193	552	1 092	1 977
Immeubles donnés en location	-	90	67	151	221
Participation à des opérations de promotion immobilière	234	385	345	350	329
Prêts participatifs	-	-	26	55	-
Affacturage	-	251	375	429	372
Comptes de régularisation et divers	667	849	1 090	1 355	1 725
Titres de participation et de placement	131	137	133	150	162
Immobilisations	302	354	393	442	443
Total de l'actif	59 896	67 251	72 538	83 394	99 729

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1985	1986	1987	1988	1989
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	1 987	2 298	2 225	2 072	2 541
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 20	+ 31	+ 27	+ 28	+ 26
- Charges d'exploitation	- 1 475	- 1 752	- 1 951	- 2 079	- 2 416
Résultat brut d'exploitation	532	577	301	21	151
- Impôt	- 265	- 256	- 136	+ 12	- 61
Résultat net d'exploitation	267	321	165	33	90
- Part des tiers associés dans les filiales	-	- 3	- 5	- 14	- 22
Part de l'UCB	267	318	160	19	68
Résultat net hors exploitation	7	-	58	12	1
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	-
Part de l'UCB	7	-	58	12	1
Résultat net total	274	321	223	45	91
- Part des tiers associés dans les filiales	-	- 3	- 5	- 14	- 22
Part de l'UCB	274	318	218	31	69

C O M P T E S

(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

PASSIF	1985	1986	1987	1988	1989
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	46 253	51 856	55 334	59 566	75 166
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	4 032	4 366	4 057	4 384	3 923
Comptes à vue et à échéance, bons des sociétés financières	90	391	703	1 307	1 082
Fonds de répartition CFEC	3 942	3 975	3 354	3 077	2 841
Comptes de régularisation et divers	2 855	3 084	2 891	2 705	2 483
Emprunts obligataires	4 120	5 048	7 222	12 476	13 654
Emprunts subordonnés (TSR)	-	-	-	1 000	1 000
Emprunts participatifs	150	150	150	150	150
Fonds propres	2 486	2 747	2 884	3 113	3 353
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	-	34	51	83	338
Part de l'UCB	2 486	2 713	2 833	3 030	3 015
Total du passif	59 896	67 251	72 538	83 394	99 729

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1989

	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales	9 024	11 565
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	54	10 863
Intérêts et commissions sur les crédits	-	10 619
Intérêts comptes clientèle, certificats de dépôt et assimilés	54	-
Loyers nets des biens donnés en crédit-bail	-	244
Autres opérations ou activités courantes	58	136
Produits des opérations de promotion immobilière	-	34
Prestations de services, accessoires et divers	58	102
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	8 912	566
Revenus du portefeuille-titres	-	26
Charges d'exploitation	2 416	-
Frais généraux	1 658	-
Charges de personnel	751	-
Impôts et taxes	105	-
Autres frais généraux	802	-
Dotations aux comptes d'amortissements	64	-
Pertes et dotations aux provisions pour risques	669	-
Mouvements sur autres provisions pour pertes et charges	16	-
Participation et intéressement des salariés	9	-
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	151	-
Total	11 591	11 591

C O N S O L I D É S

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



La Compagnie Bancaire établit et publie deux séries de comptes consolidés qui se distinguent par le champ de la consolidation.

La première série, publiée depuis 1973, concerne toutes les sociétés dont la Compagnie Bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, qui sont intégrées globalement, ainsi que quelques sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable, qui sont mises en équivalence. La définition du Groupe ne fait pas référence à l'importance des participations mais à l'unité de commandement, à la communauté des moyens de gestion et à la centralisation de la politique financière. En 1989, 94 sociétés ont été consolidées (contre 86 en 1988), dont 77 ont été intégrées globalement (contre 73), 2 intégrées proportionnellement au pourcentage d'intérêt du Groupe (contre 3), et 15 mises en équivalence (contre 10). Les comptes présentés pages 56 à 65 ressortent de cette première série.

La seconde série correspond à l'application du règlement n° 85-12 arrêté le 27 novembre 1985 par le Comité de la Réglementation Bancaire. Ses spécificités et les comptes auxquels elle aboutit sont exposés pages 73 et 74.

1. LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Pourcentage de contrôle par le Groupe et pourcentage d'intérêt de la Compagnie Bancaire dans les principales sociétés consolidées par intégration globale :

Société	% contrôle	% intérêt
Compagnie Bancaire	100	100
UFB		
LOCABAIL	70	70
Cetelem	75	75
Cofica	100	75
UCB	44	44
CFEC	100	44
Locabail Immobilier	46	40
Sinvim	40	40
Ségécé	99	40
Cardif SA	66	63
Cardif Vie	100	63
SIS	100	82
Foncière CB	100	66
Kléber Portefeuille Financière	100	100
Kléber	100	99
UFB Humberclyde plc	83	63
UCB Group plc	100	61

Les autres sociétés du Groupe consolidées sont :

– les sociétés intégrées globalement : ACFI Etudes actuarielles, Aurore Assurance, Banque Financière Cardif, Capem, Cardif RD, Carnégi et Cie, Cartrois, Cetebail, Cetelem Expansion, Clariance, Cofiplus, Compagnie Bancaire Terme, Compagnie Bancaire UK, Compagnie Bancaire US, Cortal, Fimestic, Firem, GIE Groupement Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire GAM CB, GIE Groupement d'Etudes et de Prestations du Groupe de la Compagnie Bancaire GEP CB, GEFonds, Gestion Bail, Gestion Croissance, Helios, Klébail, Klécinq, Klépierre, Klérin et Cie, Klétrois, Loca et Cie, Locabail Energie, Locabail International Finance, Locabail UK, Logibail et Cie, Matradelme, Neuilly Contentieux, Neuilly Gestion, Savelme Socappa et Cie, SC Bourse, Secar, Secmarne, Segerim et Cie, Sinvim et Cie, Sinvim Construction, Socappa, Société de Gestion, Solorec, Solveg, Soservi, Synteco, UCB Bail, UCB Crédicasa, UCB Pierre, UCB Socabail Immobiliare, UCI, UFB Asset Finance, UFB Group, UFB Kredit Bank, UFB Locabail (Deutschland), UFB Systema Leasing, Urba Gestion.

– les sociétés intégrées proportionnellement : Le Chêne RD, Le Chêne Vie

– les sociétés mises en équivalence : Cofidis, Covefi, Domi Equipement, Facet, Fedebail, Fimaser, Findomestic, Fructivie, Lafayette Finance, Marfina, Norbail, Novacredit, Orix Credit Corporation, Sté Paiements Pass, Soravie.

2. LES PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

A) DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La plupart des sociétés intégrées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les comptes des autres sociétés ont été consolidés à leur date d'arrêté ou, lorsque cela était possible, sur la base d'une situation à une date plus proche du 31 décembre, le décalage ne dépassant jamais trois mois.

B) RÉSULTATS DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Les résultats des opérations d'assurance et de promotion immobilière ont été consolidés sur la base de situations provisoires. L'écart entre le résultat provisoire et le résultat définitif est appréhendé dans le résultat consolidé de l'année suivante.

C) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes des bilans des filiales étrangères sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat de ces filiales sont convertis à partir de 1988 sur la base du cours moyen annuel, à l'exception des succursales des compagnies d'assurances converties au cours du 31 décembre. La différence de conversion qui en résulte modifie les fonds propres.

D) TITRES DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation de titres de sociétés consolidées constitue une survalueur positive ou négative inscrite au bilan dans les comptes de régularisation actif ou passif.

Lorsque l'écart est positif, il est généralement amorti sur 5 ans. Les écarts dégagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'Humberclyde Investments Limited et de Soravie seront amortis sur 20 ans. Le montant total net de ces écarts est de 548 MF à fin 1989.

Lorsque l'écart est négatif, il est maintenu au passif du bilan dans un compte de régularisation. Le montant total net de ces écarts est de 112 MF.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus.

E) RÉSULTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT- BAIL

Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés. Pour les sociétés de crédit-bail mobilier il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue dans les comptes sociaux où le produit de la vente des matériels est enregistré au moment de son encaissement effectif en fin de contrat.

F) TRAITEMENT DE L'IMPÔT

Les profits pour lesquels les sociétés constituent dans leurs comptes propres des provisions pour impôt peuvent être déterminés par référence à des produits ou des charges différents de ceux qui sont pris en considération pour l'établissement des comptes consolidés (amortissements dégressifs, loyers perçus d'avance ...).

Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du profit réalisé, les provisions pour impôt constituées dans les comptes sociaux sont, dans l'un et l'autre cas, retraitées dans les comptes consolidés.

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement (37% en France au 31 décembre 1989).

Le principal ajustement provient du calcul d'un impôt différé sur la fraction du résultat financier des sociétés de crédit-bail excédant le résultat social (calculé sur des bases fiscales).

Le calcul de cette provision pour impôt futur a été aménagé pour donner une image plus fidèle de la situation du Groupe.

En effet, il apparaît que, dans toutes les hypothèses vraisemblables d'évolution de l'activité, la

provision pour impôt futur telle que calculée antérieurement ne serait pas utilisée pour plus de 50 % de son montant.

La provision existant au 31 décembre 1988 a donc été, pour 50 % de son montant, portée en réserves et la dotation de l'exercice calculée à 50 % de son montant théorique. Cette méthode est désormais autorisée par la Commission Bancaire.

La constitution de la provision pour impôt futur à hauteur de 50 % de son montant théorique est appliquée à l'ensemble des sociétés de crédit-bail du Groupe. Par exception, chez Cofica, dont l'activité de location avec option d'achat est affectée d'incertitudes à la suite d'une modification de la réglementation de ce produit, la prudence a conduit à maintenir la provision au taux de 100 %.

La provision pour impôt futur existant à fin 1988 a été réduite de 1 256 MF à 751 MF par transfert aux réserves. Le solde a été ajusté en raison de la baisse du taux de l'impôt à 37 % à compter de 1990. Cet ajustement, d'un montant de 38 MF, contribue au résultat hors exploitation.

La provision de l'exercice a été dotée de 199 MF au lieu de 283 MF à règle et taux d'impôt inchangés. La différence correspond pour 74 MF au provisionnement à hauteur de 50 % dans les sociétés où cette règle s'applique, et pour 10 MF à la prise en compte d'un taux d'impôt de 37 %.

En outre, une provision est constituée pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

Le crédit d'impôt de 47 MF constaté en 1988 dans les comptes consolidés au titre des pertes fiscales reportables de l'UCB a été repris. En effet, l'UCB a bénéficié de la possibilité nouvelle de "carry-back" pour reporter en arrière ses déficits fiscaux de 1988 et 1989, pour un montant total de 63 MF.

G) PROVISIONS AFFECTÉES À LA COUVERTURE DE RISQUES NON SPÉCIFIQUES

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats; les reprises en sont déduites.

H) FONDS PROPRES

Les fonds propres des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Le bilan étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les résultats hors exploitation de l'exercice sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS (après répartition)

	en MF
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1988	12 120
• augmentations de capital, entrées dans le périmètre, évolution des détentions de titres internes	+ 1 363
• transfert aux réserves de 50 % de la provision pour impôt futur des sociétés de crédit-bail du 31 décembre 1988	+ 505
• affectation des résultats de 1989	+ 1 717
résultat de l'exercice	- 454
- dividendes versés aux tiers	- 97
• autres éléments	- 97
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1989	15 154

3. LE BILAN CONSOLIDÉ

A) CONCOURS À LA CLIENTÈLE

Les concours à la clientèle sont inscrits à l'actif du bilan consolidé pour leur montant en capital.

Les montants des crédits en cours incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées par la mise de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux.

B) TITRES

Les titres de transaction, c'est-à-dire les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de 6 mois, ont été évalués au cours du marché et non au coût d'acquisition.

Il n'a pas été fait usage de la faculté donnée aux établissements de crédit par l'instruction 87.06 de la Commission Bancaire d'immobiliser une partie du portefeuille d'obligations et de ne pas constituer de provisions pour les moins-values potentielles correspondantes. Les obligations ont été évaluées au plus bas de leur prix de revient et de leur valeur boursière, à l'exception de celles possédées par les compagnies d'assurance auxquelles la réglementation impose de retenir soit la valeur d'acquisition lorsque celle-ci n'excède pas la valeur de remboursement, soit cette valeur de remboursement.

Les titres de participation sont constitués pour l'essentiel par 6,5 % des actions de la Compagnie Financière de Paribas, dont la valeur d'inventaire est de 1 496 MF.

C) ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Sont regroupées dans ce poste du passif les ressources que le Groupe se procure auprès des banques et des organismes de réescompte, celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire et celles qu'il emprunte sur le marché des devises. Les titres de créance négociables sur les marchés sont enregistrés à leur valeur nominale lorsque les intérêts sont précomptés, à leur prix d'achat lorsque les intérêts sont payés à terme échu.

D) TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Sur le produit (200 M\$) de son émission de titres subordonnés à durée indéterminée de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé 56 M\$ à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts. La première est considérée comme un

accroissement des intérêts payés d'avance; elle est déterminée comme étant égale aux intérêts produits chaque semestre, au taux de 4,322 %, par le montant capitalisé des intérêts payés d'avance. Cette première part ne pèse pas sur le compte de résultat. La seconde part est enregistrée comme une charge de la période.

Le taux de 4,322 % par semestre est tel que la valeur capitalisée des intérêts payés d'avance soit de 200 M\$ au terme de la quinzième année.

4. LE HORS-BILAN

Les opérations sur instruments financiers à terme, constituées principalement de swaps de taux d'intérêt et/ou de devises, accessoirement de F.R.A., d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF, ont toutes été engagées en vue de couvrir les effets de fluctuations de prix ou de taux d'intérêt. La série de chiffres du hors bilan consolidé avant 1987 n'a pas été reconstituée pour ces opérations, qui à l'époque étaient marginales.

5. LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

1) OPÉRATIONS BANCAIRES TRAITÉES AVEC LA CLIENTÈLE

a) Intérêts et commissions sur les crédits

Cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les perceptions forfaitaires pour frais de dossier, les indemnités de résiliation, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé.

En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers, ainsi que les quote-parts d'intérêts et commissions revenant à d'autres établissements au titre de leurs participations ou de leurs interventions dans les opérations de crédit du Groupe.

Les frais de dossiers sur les crédits à la consommation, dont la loi impose la perception en une seule fois à la mise en place du prêt, sont étalés sur la durée du crédit. Dans le cas des crédits permanents ces frais, prélevés annuellement, sont étalés par douzièmes.

Les commissions incluent celles qui sont perçues en cas de titrisation.

b) Loyers des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail

Ces loyers sont enregistrés hors taxes.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés par les Sicomi qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués. Il en est de même des remboursements de charges locatives par les occupants, qui sont traités comme une atténuation des dépenses générales de gestion.

2) OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

a) Intérêts et commissions versés

Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement.

b) Intérêts et charges des emprunts obligataires et assimilés

Tous les frais liés à l'émission d'obligations ainsi que les primes payées en cas de rachat pour amortissement anticipé sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts.

Au montant des intérêts est ajouté celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de ce complément de rémunération. La comptabilisation des intérêts des titres subordonnés à durée indéterminée est décrite ci-dessus au paragraphe 3.d.

c) Intérêts et commissions perçus

Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

3) OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Cette rubrique regroupe tous les revenus provenant des activités d'assurance, entre autres :

- les produits que constitue la fraction des primes perçues, dénommée "chargement", qui est destinée à assurer la couverture des frais de gestion;
- les revenus financiers relatifs aux titres de placement.

4) AUTRES OPÉRATIONS OU ACTIVITÉS COURANTES

a) Produits des opérations de promotion immobilière

Ces produits sont constitués par les marges réalisées sur les ventes d'immeubles en promotion directe, par les quote-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés.

b) Produits des opérations de location simple

Les loyers perçus sont comptabilisés hors-taxes. En sont déduits les amortissements aux taux habituellement pratiqués pour chaque catégorie de biens concernés.

c) Produits des prestations de services

Ces produits sont composés des honoraires de gestion immobilière, des honoraires d'études et des ventes de logiciels ou de travaux à façon réalisés par les sociétés d'informatique.

d) Produits accessoires et profits et pertes divers

Les produits accessoires incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

5) REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus du portefeuille-titres comprennent les plus-values et les moins-values sur cessions de titres de placement.

Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées et ceux concernant les titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance que l'on retrouve en 5.3.

6) CHARGES D'EXPLOITATION

a) Charges de personnel

Ces charges comprennent les appointements, les charges sociales, les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés, ainsi que les contributions des sociétés aux oeuvres sociales du Groupe.

La participation et l'intéressement des salariés font l'objet d'une rubrique distincte.

Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont, notamment en France, intégralement couvertes par un contrat d'assurance. Dans le cas contraire, les droits acquis par les salariés en vertu des dispositions légales ou réglementaires sont couverts par des provisions inscrites au bilan.



b) Autres frais généraux

Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation. Elles sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

En raison des modalités contractuelles qui les régissent, les commissions versées par UFB Asset Finance sont réparties sur la durée des opérations.

c) Dotations aux comptes d'amortissement

Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

d) Participation et intéressement des salariés

Il s'agit des sommes relatives à l'exercice, attribuées aux salariés du Groupe au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et du régime facultatif d'intéressement prévus par l'ordonnance du 21 octobre 1986.

7) INTÉGRATION FISCALE

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988, cinq groupes d'intégration fiscale ont été constitués :

- Compagnie Bancaire, Cortal, Gerfonds, Kléber Portefeuille, Financière Kléber, Klécinq;
- Cardif SA, Cardif Vie, Cardif RD, Banque Financière Cardif, Hélios, ACFI Etudes Actuarielles, Cartois, Carsix;
- UCB, CFEC, UCB Bail;
- Cetelem, Cofica;
- UFB LOCABAIL, Socappa.

Il a également été constitué, en application de la législation allemande, un groupe de même nature avec les filiales d'UFB LOCABAIL :

- UFB LOCABAIL Deutschland, UFB Kredit Bank, UFB Systema Leasing.

Pour chacun de ces groupes, l'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

8) RÉSULTATS HORS EXPLOITATION

Ces résultats sont ceux des opérations qui ne ressortent pas de l'activité courante des sociétés du Groupe : plus ou moins-values réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres de participation ou immobilisations), écarts d'acquisition ou différences de première consolidation, pertes et profits divers, dont l'incidence de la baisse du taux de l'impôt sur le montant de la provision pour impôt futur.

CONSOLIDATION SELON LES NORMES DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Norme de la réglementation bancaire

(en milliers de francs)

ACTIF	PASSIF
Caisse, Instituts d'émission, T.P., C.C.P. 106 722	Instituts d'émission, T.P., C.C.P. -
Etablissements de crédit 5 415 755	Etablissements de crédit 39 464 483
Comptes ordinaires 1 355 142	Comptes ordinaires 592 456
Prêts et comptes à terme 4 060 613	Emprunts et comptes à terme 38 872 027
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme et créances négociables sur les marchés 2 789 552	Valeurs données en pension ou vendues ferme 41 000 986
Crédits à la clientèle 130 750 091	Comptes créditeurs de la clientèle 7 114 439
Créances commerciales 1 692 234	Comptes ordinaires 2 598 917
Crédits à court terme 21 389 107	Comptes à terme 1 674 680
Crédits à moyen terme 31 769 251	Comptes d'épargne à régime spécial 2 840 842
Crédits à long terme 75 899 499	Bons de caisse et créances négociables sur les marchés 34 961 168
Comptes débiteurs de la clientèle 6 764 587	Comptes exigibles après encaissement 2 570 437
Opérations de crédit-bail 30 357 491	Comptes de régularisation et divers 12 780 173
Chèques et effets à l'encaissement 1 782 137	Opérations sur titres 136 197
Comptes de régularisation et divers 6 144 744	Obligations 38 736 567
Opérations sur titres 28 702	Emprunts subordonnés 3 937 600
Titres de placement 1 075 236	Titres participatifs -
Titres de participation 1 942 038	Fonds propres 15 250 955
Participations non financières mises en équivalence 1 266 188	Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences de première consolidation, différences sur mises en équivalence 11 582 092
Participations financières mises en équivalence 382 748	Part du Groupe 6 793 252
Prêts participatifs 103 666	Part des intérêts minoritaires 4 788 840
Immobilisations 7 043 348	Capital 2 038 054
	Report à nouveau 902
	Bénéfice consolidé de l'exercice 1 629 907
	Part du Groupe 1 064 709
	Part des intérêts minoritaires 565 198
Total de l'actif 195 953 005	Total du passif 195 953 005

HORS BILAN

Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre d'établissements de crédit	538 809
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	4 189 422
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	31 874 165
Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre de la clientèle	6 600 474

La réglementation n° 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire retient de ne consolider sous la forme d'intégration globale que les seuls comptes des entreprises à caractère financier. Celles n'ayant pas ce caractère doivent éventuellement être prises en compte sur la base de la méthode de mise en équivalence ; il s'agit notamment des compagnies d'assurance (même si elles sont spécialisées dans les produits d'épargne), des sociétés de promotion immobilière, etc.

Ceci a pour conséquence de minimiser l'importance du rôle de ces sociétés alors qu'elles contribuent à l'activité et au résultat du Groupe. Par ailleurs, les mêmes principes comptables explicités pages 66 à 72 ont été appliqués. La mise en

COMPTES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Norme de la réglementation bancaire

(en milliers de francs)

équivalence concerne les sociétés suivantes, pour lesquelles est affiché le pourcentage de contrôle par le Groupe :

CARDIF VIE	100 %
CARDIF R.D.	100 %
CARTROIS	100 %
HELIOS	100 %
CHENE VIE	40 %
CHENE R.D.	40 %
FRUCTIVIE	32 %
SINVM	40 %
SOLVEG	100 %
URBA GESTION	100 %
SIS	100 %
CAPEM	100 %
FEDEBAIL	33 %
NORBAIL	33 %
COFIDIS	15 %
FINDOMESTIC	35 %
ORIX CREDIT CORPORATION	20 %
MARFINA	35 %
DOMI EQUIPEMENT	35 %
NOVACREDIT	38 %
FACET	38 %
STE PAIEMENT PASS	40 %
SORAVIE	10 %
FIMASER	40 %
LAFAYETTE FINANCE	49 %
COVEFI	10 %

	Charges	Produits
+ Produits d'exploitation bancaires		33 150 384
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires		728 427
Produits sur opérations avec la clientèle		18 788 702
Produits des opérations de crédit-bail		10 265 940
Produits des opérations diverses		3 076 751
Produits du portefeuille-titres		290 564
- Charges d'exploitation bancaire	24 676 577	
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 606 236	
Charges sur opérations avec la clientèle	2 901 608	
Charges sur opérations de crédit-bail	6 725 796	
Charges sur emprunts obligataires et participatifs	4 161 349	
Autres charges d'exploitation bancaire	3 281 588	
= Produit net bancaire		8 473 807
- Charges de personnel	2 285 012	
- Impôts et taxes	188 614	
- Charges générales d'exploitation	2 066 577	
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 275 583	
Autres charges générales d'exploitation	790 994	
+ Produits accessoires		458 534
= Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		4 392 138
- Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	1 210 123	
- Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	979 708	
= Résultat d'exploitation		2 202 307
+ Produits exceptionnels		401 675
+ Reprises de provisions hors exploitation		51 798
- Charges exceptionnelles	442 329	
- Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	66 770	
- Participation des salariés	102 601	
- Impôt sur les sociétés	622 637	
+ Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		197 369
+ Résultat sur opérations en capital		11 095
= Bénéfice de l'exercice		1 629 907
Part du Groupe		1 064 709
Part des intérêts minoritaires		565 198

Le résultat net 1989 de la Compagnie Bancaire provient :

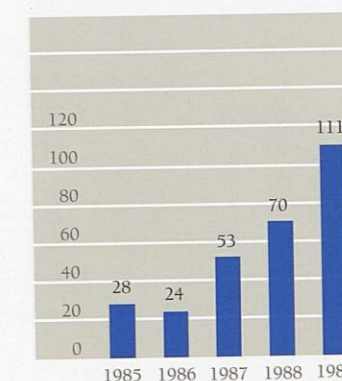
- pour 187 millions de francs des revenus de son portefeuille-titres ;

- pour 111 millions de francs du produit de ses opérations bancaires ;

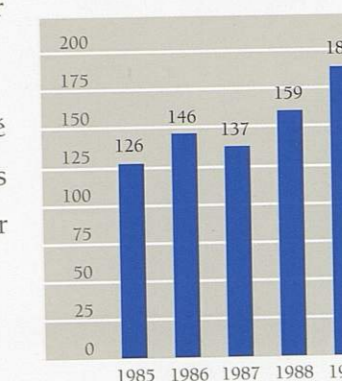
- pour 3 millions de francs de résultat net hors exploitation d'opérations sur titres.

Ce profit a été déterminé après déduction de toutes les charges, en particulier après provision de l'impôt.

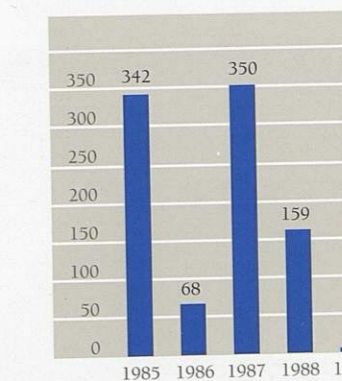
PRODUIT NET
DES OPÉRATIONS BANCAIRES
en millions de francs



REVENU NET
DU PORTEFEUILLE-TITRES
en millions de francs



RÉSULTAT HORS EXPLOITATION
en millions de francs



BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

ACTIF

avant et après répartition

Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	55 261
Etablissements de crédit et institutions financières	49 788 771
Comptes ordinaires	420 048
Prêts et comptes à terme	49 368 723
Bons du Trésor, pensions, achats fermes et créances négociables sur les marchés	69 412 792
Crédits à la clientèle	1 739 778
Créances commerciales	-
Autres crédits à court terme	923 178
Crédits à moyen terme	816 600
Crédits à long terme	-
Comptes débiteurs de la clientèle	1 064 957
Valeurs à l'encaissement	7 936
Comptes de régularisation et divers	2 534 105
Opérations de transaction sur titres	4 152
Titres de placement	23 894
Titres de participation et de filiales	4 630 686
Prêts participatifs	538 819
Immobilisations	175 476

Total de l'actif 129 976 627

HORS BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS

(en millions de francs)

Engagements reçus d'établissements de crédit et d'institutions financières	1 500
Engagements d'ordre de la clientèle	-
Swaps et autres instruments financiers à terme	43 849

C O M P T E S D E

(en milliers de francs, au 31 décembre 1989)

PASSIF

avant répartition après répartition

Etablissements de crédit et institutions financières	33 886 056	33 886 056
Comptes ordinaires	681 183	681 183
Emprunts et comptes à terme	33 204 873	33 204 873
Valeurs données en pension ou vendues ferme	19 973 500	19 973 500
Comptes créditeurs de la clientèle	1 615 775	1 615 775
Sociétés et entrepreneurs individuels	625 246	625 246
Comptes ordinaires	435 556	435 556
Comptes à terme	189 690	189 690
Particuliers	236 725	236 725
Comptes ordinaires	32	32
Comptes à terme	236 693	236 693
Divers	753 804	753 804
Comptes ordinaires	90 714	90 714
Comptes à terme	663 090	663 090
Bons de caisse et créances négociables sur les marchés	33 341 771	33 341 771
Comptes exigibles après encaissement	7 936	7 936
Comptes de régularisation, provisions et divers	6 232 590	6 436 395
Opérations de transaction sur titres	34 990	34 990
Emprunts obligataires	27 161 971	27 161 971
Emprunts subordonnés	2 157 600	2 157 600
Titres subordonnés remboursables	1 000 000	1 000 000
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 157 600	1 157 600
Ecart de réévaluation (réserve réglementée)	47 552	47 552
Réserves	3 177 056	3 274 032
Prime d'émission	1 581 846	1 581 846
Réserve légale	202 916	203 805
Fonds de prévoyance	651 500	665 500
Autres réserves	740 794	822 881
Capital	2 038 054	2 038 054
Report à nouveau	902	995
Plus-values nettes	2 684	-
Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values)	298 190	-

Total du passif 129 976 627 129 976 627

ENGAGEMENTS DONNÉS

(en millions de francs)

Engagements donnés à des établissements de crédit et des institutions financières	3 595
Engagements en faveur de la clientèle	6 960
Swaps et autres instruments financiers à terme	46 523

L A C O M P A G N I E

RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

DÉBIT

Charges d'exploitation bancaire	13 376 262
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4 738 060
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	3 291 765
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 426 782
Bons du Trésor et créances négociables sur les marchés	-
Commissions	19 513
Charges sur opérations avec la clientèle	2 631 140
Intérêts sur emprunts obligataires	2 469 158
Intérêts sur emprunts participatifs ou subordonnés	192 167
Autres charges d'exploitation bancaire	3 345 737
Charges de personnel	38 470
Impôts et taxes	9 738
Charges générales d'exploitation	58 773
Travaux, fournitures et services extérieurs	30 559
Autres charges générales d'exploitation	28 214
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	4 816
Des primes de remboursement	4 020
Des immobilisations	796
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions d'exploitation	10 222
Provisions pour créances douteuses	5 680
Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	1
Autres provisions d'exploitation	4 541
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	13 924
Moins-values sur réalisations de titres	1 713
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	8 953
Provision pour investissement	677
Provision pour contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1989)	6 261
Autres provisions hors exploitation	2 015
Contribution nette au fonds de péréquation du Groupe	8 038
Participation (1988)	3 168
Intéressement	4 870
Provisions pour impôt	113 545
Impôt sur les sociétés (hors plus-values)	112 690
Impôt sur les plus-values	855

Plus-values nettes 2 684

Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values) 298 190

Total du débit ⁽¹⁾ 13 945 328

(1) dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement : 1 315

78

C O M P T E S D E

(en milliers de francs, exercice 1989)

CRÉDIT

Produits d'exploitation bancaire	13 920 203
Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	10 194 216
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	4 259 464
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	5 933 043
Bons du Trésor et créances négociables sur les marchés	1 709
Produits des opérations avec la clientèle	191 660
Crédits à la clientèle	144 270
Comptes débiteurs de la clientèle	47 390
Créances douteuses ou litigieuses	-
Produits des opérations diverses	3 289 297
Produits du portefeuille-titres	245 030
Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères	152 253
Sociétés du Groupe	147 701
Autres sociétés	4 552
Dividendes de sicomi	55 565
Sociétés du Groupe	55 009
Autres sociétés	556
Dividendes soumis au régime fiscal général	16 947
Sociétés du Groupe	14 413
Autres sociétés	2 534
Revenus d'obligations et autres revenus	20 265
Plus-values sur cessions de titres de placement	2
Produits accessoires	1 113
Reprises de provisions d'exploitation devenues disponibles	350
Provisions pour créances douteuses	100
Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	250
Reprises de provisions d'exploitation utilisées	1 404
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	7 875
Plus-values	5 450
Sur réalisations de titres de participation et de filiales	5 450
Sur réalisations d'immobilisations	-
Reprises de provisions hors exploitation	8 931
Sur contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1988)	2 869
Pour investissement au titre de l'exercice 1983	2 745
Autres provisions	3 317

Total du crédit 13 945 328



79

L A C O M P A G N I E

BILANS RÉSUMÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

ACTIF	1985	1986	1987	1988	1989
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	222	226	107	146	55
Etablissements de crédit et institutions financières	14 744	19 387	24 807	36 441	49 789
Comptes ordinaires	733	783	1 182	2 097	420
Prêts et comptes à terme	14 011	18 604	23 625	34 344	49 369
Bons du Trésor, pensions, achats fermes et créances négociables sur les marchés	35 753	41 400	51 975	56 577	69 413
Crédits à la clientèle	392	258	1 293	1 549	1 740
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Autres crédits à court terme	274	48	804	996	923
Crédits à moyen terme	118	210	489	553	817
Crédits à long terme	-	-	-	-	-
Comptes débiteurs de la clientèle	1 375	501	809	644	1 065
Valeurs à l'encaissement	39	48	6	8	8
Comptes de régularisation et divers	298	379	1 034	1 763	2 534
Opérations de transaction sur titres	866	25	177	5	4
Titres de placement	303	34	106	24	24
Titres de participation et de filiales	2 178	2 452	3 080	4 262	4 631
Prêts participatifs	114	74	545	537	539
Immobilisations	151	165	164	171	175
Total de l'actif	56 435	64 949	84 103	102 127	129 977

HORS BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS	1985	1986	1987	1988	1989
Engagements reçus d'établissements de crédit et d'institutions financières	-	-	3 000	2 000	1 500
Engagements d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
Swaps et autres instruments financiers à terme	-	-	8 768	20 798	43 849

C O M P T E S D E

(cinq derniers exercices, en millions de francs, au 31 décembre, avant répartition)

PASSIF	1985	1986	1987	1988	1989
Etablissements de crédit et institutions financières	19 179	29 054	34 262	30 482	33 886
Comptes ordinaires	694	1 274	252	919	681
Emprunts et comptes à terme	18 485	27 780	34 010	29 563	33 205
Valeurs données en pension ou vendues ferme	17 546	14 156	19 213	16 013	19 973
Comptes créditeurs de la clientèle	1 733	1 103	1 185	1 550	1 616
Sociétés, entrepreneurs individuels	507	421	607	840	625
Particuliers	274	282	273	246	237
Divers	952	400	305	464	754
Bons de caisse et créances négociables sur les marchés	500	3 181	10 928	23 116	33 342
Comptes de régularisation, provisions et divers	3 172	3 247	3 929	4 890	6 240
Opérations de transaction sur titres	700	170	203	120	35
Obligations	11 212	10 727	10 647	19 550	27 162
Obligations convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	2 212	2 158
Titres subordonnés remboursables	-	-	-	1 000	1 000
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	1 212	1 158
Ecart de réévaluation (réserve réglementée)	49	49	49	49	48
Réserves	805	1 850	1 737	2 348	3 177
Capital	1 042	1 173	1 409	1 409	2 038
Report à nouveau	1	1	1	1	1
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	342	68	350	159	3
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	154	170	190	228	298
TOTAL DU PASSIF	56 435	64 949	84 103	102 127	129 977

ENGAGEMENTS DONNÉS

ENGAGEMENTS DONNÉS	1985	1986	1987	1988	1989
Engagements donnés à des établissements de crédit et des institutions financières	1 334	3 347	3 168	2 492	3 595
Engagements en faveur de la clientèle	544	4 511	5 071	5 785	6 960
Swaps et autres instruments financiers à terme	-	-	8 494	20 665	46 523

L A C O M P A G N I E

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

DÉBIT	1985	1986	1987	1988	1989
Charges d'exploitation bancaire	6 033	5 916	7 073	9 302	13 376
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4 184	3 991	4 418	4 560	4 738
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	2 159	2 474	2 996	3 088	3 292
Valeurs données en pension ou vendues ferme	2 018	1 509	1 409	1 454	1 427
Commissions	7	8	13	18	19
Charges sur opérations avec la clientèle	127	267	752	1 607	2 631
Intérêts sur emprunts obligataires	1 614	1 480	1 431	1 749	2 469
Intérêts sur emprunts participatifs ou subordonnés	-	-	-	90	192
Autres charges d'exploitation bancaire	108	178	472	1 296	3 346
Charges de personnel	27	31	30	34	38
Impôts et taxes	14	10	8	10	10
Charges générales d'exploitation	34	45	38	51	59
Travaux, fournitures et services extérieurs	16	22	20	32	31
Autres charges générales d'exploitation	18	23	18	19	28
Dotations de l'exercice aux amortissements	3	3	3	4	5
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	-	55	324	-	8
Charges exceptionnelles	118	86	82	64	16
Dotations de l'exercice aux provisions hors exploitation	34	33	5	17	9
Participation des salariés et intéressement	11	18	8	3	8
Impôt sur les sociétés	148	89	2	40	114
Plus ou moins-values nettes	342	68	350	159	3
Bénéfice net (hors plus ou moins-values)	154	170	190	228	298
Total du débit	6 918	6 524	8 113	9 912	13 944

82

C O M P T E S D E

(cinq derniers exercices, en millions de francs)

CRÉDIT	1985	1986	1987	1988	1989
Produits d'exploitation bancaire	6 469	6 401	7 457	9 688	13 920
Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	5 669	5 738	6 544	7 925	10 194
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	1 583	1 884	2 088	2 807	4 259
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme, bons du Trésor, créances négociables	4 086	3 854	4 456	5 118	5 935
Produits des opérations avec la clientèle	195	68	99	180	192
Crédits à la clientèle	92	20	77	119	144
Comptes débiteurs de la clientèle	103	48	22	61	48
Produits des opérations diverses	389	406	641	1 375	3 289
Produits du portefeuille-titres	216	189	173	208	245
Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères	88	119	98	110	152
Dividendes de sicomi	45	39	41	54	56
Dividendes soumis au régime fiscal général	36	10	20	27	17
Revenus d'obligations et autres revenus	47	21	14	17	20
Produits accessoires	9	6	9	3	1
Excédent des provisions d'exploitation reprises sur les provisions constituées	-	-	-	133	-
Produits exceptionnels	387	102	632	82	14
Reprises des provisions hors exploitation	53	15	15	6	9
Total du crédit	6 918	6 524	8 113	9 912	13 944



83

L A C O M P A G N I E

TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATION

(en francs, au 31 décembre 1989)

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
Filiales			
Sociétés françaises			
Klécinq	2 826 820	99,93	884 261 323
Kléber Portefeuille	2 826 411	50,00	847 923 313
UCB	2 805 018	32,95	451 904 336
UFB LOCABAIL	3 433 510	65,81	412 655 433
Locabail Immobilier	1 165 436	33,14	378 681 864
Cardif S.A.	1 290 955	50,72	364 406 697
Cetelem	4 264 960	67,46	330 646 102
Financière Kléber	985 497	98,55	107 678 354
Klépierre	1 424 999	95,00	142 499 900
Sinvim	503 619	33,44	80 489 138
Cortal	1 163 998	97,00	74 612 272
Cortal bons de souscription	95 620	-	965 830
UCB Pierre	300 000	10,00	30 000 000
Secmarne	96 955	57,00	18 868 602
SIS	17 932	57,78	2 502 203
Autres filiales françaises			9 966 813
Sociétés étrangères			
C B UK	13 699 051	27,84	293 057 780
Fimestic	54 000	15,00	28 240 200
Union de Creditos Inmobiliarios	800 000	10,00	21 368 350
UFB España	200 000	20,00	10 540 000
UCB Credicasa	144 000	16,00	7 054 496
UCB Socabail Immobiliare	150 000	15,00	6 870 720
UFB Leasing Italia	140 000	30,00	6 394 500
UFB Locabail Deutschland	141	20,00	4 816 555
Autres filiales étrangères			4 510 327
Participations			
Sociétés françaises			
St Christoly Bordeaux	199 992	50,00	19 799 208
Autres sociétés immobilières (SCI et SAI)			1 338 276
Autres participations françaises			16 319 468
Sociétés étrangères			
Dreyfus	360 000	0,72	25 792 020
Corporación Financiera Hispamer	100 000	1,00	34 184 279
UFB Ace Leasing	3 000	10,00	4 855 237
Autres participations étrangères			7 482 785

Total du portefeuille

4 630 686 381

Les participations dans la Foncière de la Compagnie Bancaire (117,9 MF) et dans Klebail (1,7 MF), sociétés propriétaires d'immeubles affectés à l'usage du Groupe, ainsi que celle dans Logibail (14,4 MF), société propriétaire d'immeubles loués à des tiers, ne figurent pas dans le portefeuille de participations mais sont comprises dans les immobilisations.

RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers de francs)

	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)	Montants des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
Filiales françaises	3 195 960	43 363 065	1 079 819	139 969
Filiales étrangères	102	-	549 860	-
Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
Dans les compagnies françaises	993 397	39 905 272	628 469	88 705
Dans les sociétés étrangères	360 353	95 566	286 601	-

(1) Y compris les refinancements par pension ou escompte.

PARTICIPATIONS PRISES AU COURS DE L'EXERCICE

(article 356 de la loi sur les sociétés commerciales)

(en francs)

Acquisitions ou souscriptions effectuées au cours de l'exercice ayant eu pour effet d'assurer une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des sociétés concernées.	
27,84 % du capital de C B UK avec 13 699 051 actions	293 057 780
20 % du capital d'UFB España avec 200 000 actions	10 540 000
30 % du capital d'UFB Leasing Italia avec 140 000 actions	6 394 500
20 % du capital d'UFB Leasing España avec 400 000 actions	2 145 232
75 % du capital d'Atouts Club avec 37 506 actions	3 750 600
33,20 % du capital de France-Titrisation avec 498 actions	498 000

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

(au cours des cinq derniers exercices, articles 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INFORMATIONS	1985	1986	1987	1988	1989
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers de francs)	1 042 463,9	1 173 505,1	1 408 705,8	1 408 850,8	2 038 054,2
Nombre d'actions émises	10 424 639	11 735 051	14 087 058	14 088 508	20 380 542
Résultat global des opérations effectives (en milliers de francs)					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 476 136	6 405 950	7 461 708	9 691 449	13 921 317
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	258 002	315 256	150 484	308 960	430 309
Impôts sur les bénéfices	110 916	74 131	1 997	39 945	112 690
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	154 207	170 277	190 126	228 638	298 190
Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées	342 212	67 663	413 514	210 439	2 684
Montant des bénéfices distribués	104 246	117 351	140 871	140 885	203 805
Dividende versé à chaque action (en francs)					
Avoir fiscal non compris	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Avoir fiscal compris	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1) (en francs)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	8,97	13,77	8,41	15,10	15,49
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	9,40	9,72	10,77	12,84	14,30
Dividende par action ajustée					
Avoir fiscal non compris	6,39	6,74	8,08	8,08	10,00
Avoir fiscal compris	9,58	10,10	12,12	12,12	15,00
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre (2)	39	36	29	24	24
Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	17 981	18 207	18 895	23 003	24 985
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	8 587	12 616	9 710	11 166	13 341

(1) Les opérations financières de nature à affecter le capital social et à rendre nécessaire un ajustement des résultats par action sont détaillées en bas de page.

(2) Sont seuls dénombrés les salariés qui constituent le personnel propre de la Compagnie Bancaire. Celle-ci supporte également une partie de la rémunération de salariés d'autres sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire.

OPÉRATIONS DE NATURE À AFFECTER LE CAPITAL SOCIAL

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS LIBÉRÉES PAR CAPITALISATION DE RÉSERVES
La Compagnie Bancaire a émis et attribué gratuitement à ses actionnaires des actions libérées par capitalisations de sommes prélevées sur les réserves :

1 718 404 en 1985, attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes,
2 347 415 en 1987, attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes,
3 381 940 en 1989, attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes.

ÉMISSIONS D'ACTIONS SOUSCRITES EN NUMÉRAIRE
La Compagnie Bancaire a émis des actions qui ont été souscrites en espèces :

1 303 079 en 1986 au prix de 600 francs chacune,
2 818 283 en 1989 au prix de 420 francs chacune.

ATTRIBUTIONS ET EXERCICES D'OPTIONS

La Compagnie Bancaire attribue périodiquement aux salariés des sociétés de son Groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions. De 1985 à 1988,

elle a ainsi attribué à ses salariés 297 415 options de souscription. En 1989, elle leur en a de nouveau attribué 160 000.

Ces options ont donné lieu à l'émission de 114 211 actions en 1985, de 7 333 en 1986, de 4 592 en 1987, de 1 450 en 1988 et de 91 811 en 1989.

La levée des options en cours entraînerait l'émission de 477 718 actions supplémentaires.

NOTES SUR LES COMPTES 1989 DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Les comptes de la Compagnie Bancaire ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable aux banques. Les notes annexées aux états financiers précisent les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement du bilan et du compte de résultat.

A. CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement n° 89.01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en franc au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits perçus et les charges payées en monnaies étrangères sont convertis en franc au cours du dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

Les reports ou déports constatés lors de la conclusion des contrats de change à terme sont appréhendés en résultat prorata temporis. La contrevaletur en franc des postes d'actif et de passif en devises s'élève respectivement à 24 908 MF et 23 772 MF à la clôture de l'exercice.

B. PROVISIONS AFFECTÉES À LA COUVERTURE DE RISQUES NON SPÉCIFIQUES

La provision pour investissement et la provision pour risques forfaitaires ne couvrent pas de risques spécifiques et peuvent être considérées comme ayant le caractère de réserves. A l'arrêté des comptes de 1989 leur montant s'élevait à 22 MF.

C. TITRES DE PLACEMENT ET DE TRANSACTION

Les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de 6 mois ont été évaluées au cours du marché et non au coût d'acquisition.

Il n'a pas été fait usage de la faculté donnée aux établissements de crédit par l'instruction 87.06 de la Commission Bancaire d'immobiliser une partie du portefeuille d'obligations et de ne pas constituer de provisions pour les moins-values potentielles correspondantes. Les obligations ont été évaluées au plus bas de leur prix de revient et de leur valeur boursière.

D. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Les titres de participation et de filiales consolidées, inscrites ou non à la cote officielle, acquis avant le 31 décembre 1976, sont comptabilisés à leur valeur d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978.

Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan à leur prix de revient.

A la clôture de l'exercice, il a été procédé à une estimation des titres de participation sur la base des éléments d'appréciation généralement admis. Si la valeur estimée était inférieure à la valeur comptable nette, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de l'écart constaté.

E. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont principalement constituées par les titres de la Foncière de la Compagnie Bancaire, société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe.

F. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont intégralement couvertes par un contrat d'assurance.

G. INTÉRÊTS DES TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Sur le produit (200 M\$) de son émission de titres subordonnés à durée indéterminée de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé aux souscripteurs 56 M\$ à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts : la première, proportionnelle aux 144 M\$ effectivement disponibles, est enregistrée comme une charge de la période ; la seconde, proportionnelle aux 56 M\$ versés dès la souscription, est considérée comme un accroissement de ces intérêts payés d'avance et ne pèse pas sur le résultat de la période.

H. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Ces opérations, constituées pour l'essentiel de swaps de taux d'intérêt et/ou de devises, accessoirement de FRA, d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF, ont toutes été engagées en vue de couvrir les effets de fluctuations de prix ou de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture de change réalisées de gré à gré, non encore dénouées à la clôture de l'exercice, s'élèvent à 20 327 MF.

I. INTÉGRATION FISCALE

Le groupe d'intégration fiscale constitué en 1988 entre la Compagnie Bancaire, Cortal, Gerfonds, Kléber Portefeuille, Financière Kléber et Klécinq n'a pas été modifié. L'impôt est calculé globalement sur la somme algébrique des résultats bénéficiaires ou déficitaires des sociétés intégrées en application des dispositions réglementaires.

STRUCTURE DU REFINANCEMENT (durée restant à courir)

(en millions de francs)	inférieure ou égale à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts sur le marché	45 931	32 438	4 426
Emprunts obligataires	1 475	14 991	10 696
Emprunts subordonnés	-	-	2 158
Autres emprunts	1 888	875	1 577

La Compagnie Bancaire remercie ses collaborateurs qui ont participé à l'illustration de ce rapport annuel :
 Nasser Akika, Jean-François Allory, Chantal Aubert, Catherine Buffrey, Colette Barrère, Francis Basso, Florence Bataille, Philippe Bernardi, Colette Bertrand, Dominique Binois, Jérôme Biscay, Patrice Bondoux, Agathe Bonnet, Martine Bonnichon, Abd-El-Kader Boukhari, Laurence Boulfroy, Philippe Bours, Maryse Bouyssou, Philippe Boyer, Yves Bramas, Jérôme Bugnot, Max Button, Jean-Philippe Carteret, Josy Casanova, Sandrine Cassiau, Marinette Cavadini, Marie-Claire Chabrat, Marie-France Claustre, Véronique de Combremont, Michel Damois, Eric Debuche, Nathalie Delalande, Eric Defortesciou, Eric Delenatte, Serge Dero, Nicole Deymier, Jean-Jacques Donot, Daniel Dorge, Christophe Doussin, Denis Duchêne, Bernard Duforestel, Agnès Dutot, Christiane Fauvernier, Siryle Fourré, Isabelle Gara, Muriel Garcin, Herve Gay, Patrice Gelezuinas, Daniel Germain, Maryjane Gibeaud, Nicole Gosset, Jean-Claude Gratio, Jean-Marc Guergadic, Brigitte Guichard, Philippe Guilloux, Thierry Guyot, Michel Hatey, Christine Hemere.

PHOTOS : JIM WALLACE - DIRECTION ARTISTIQUE : HÉRITAGE - ÉDITION IMPRESSION : KOSSUTH, SA

Christian Houvenagheal, Noelle Huaume, Olivier Huin, Jean-Marie Jaeger, Jacques Joffrin, Valérie-Sophie Kiansky, Pierre Labat, Agnès Lafont, Pierrette Lambert, Jean-Pierre Larroche, Yvonne Lebreton, Laurence Le Caignec, Florence Lefèvre, Patrick Leguyon, Odile Le Pape, Catherine Leporc, Alyette Lesueur, Jean-Marc Lerverne, Aline Maestre, Fabienne Mahé-Bris, Suzanne Malamout, Charles Maillat, Pierre Mandernach, Alexandra Maugein-Chailloux, Didier Maunoury, Monique Mauric, Monique Mazoyer, Herve Memain, Aline Midot, Corinne Milan, Christine Mornet, Jacky Mougenot, Béatrice Nail-Moreau, Christophe Neel, Jean-Pierre Neim, Valérie Ody, Annie Oger, Pascal Oudelin, Valérie Pancrazi, Claire Papadopoulo, Serge Pegorotto, Bénédicte Pelin, Corentin Pennanech, Nicole Perazio, Herve Peyrouat, Chantal Pouchard, Dominique Préau, Serge Randazzo, Pascale Richard, Michèle Richez, Régine Rigaudy, Philippe Robin, Serge Roddier, Colette Roulin, Séverine Sagaert, Fabrice de Saint-André, Gérard Sanglier, Jean-Robert Schmit, Belkacem Sebah, Gerard Seconds, Evelyne Schott, Carmen Soirat, Jean-Stéphane Torre, Jean-Noël Touchot, Jérôme Turcas, Jacques Vibert, Patrick Vincent.



COMPAGNIE BANCAIRE